

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le huit mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Logrian-Florian au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 2 Mars 2023

Date d'affichage : le 2 Mars 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 44

Votants : 44 + 4 = 48

Votants par procuration : 4

Absents excusés : 6

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. ROUDIL Joël, FURESTIER David, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. CAUVIN Bernard, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme MARTIN Catherine, MM. BARON Jérôme, WEITZ Bruno, BERTO Stéphan, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, MM. TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José

Procurations :

Mme BARBIER Mireille à M. CATHALA Serge

M OLIVIERI Bruno à M. TARQUINI Joseph

M. VIALA Christian à M. CAUVIN Bernard

Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José

Absents excusés: M. ZUCCONI Jean-Pierre, Mme AUBERT Martine, MM. FIORENZANO Johan, HERNANDEZ Frédéric, Mmes ROTTE Sandrine, BARON Réjane.

Absents: MM. BRESSET Cyrille, SIPEIRE Jacky, Mme TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. Jacques DAUTHEVILLE

Début de séance : 18h30

### Délibération n°038/2023 : Approbation du contrat Bourg Centre Occitanie Pyrénées / Méditerranée de la commune de Sauve

Cyril MOH rappelle que dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines. Celles-ci jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie, et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, elles doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles, dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Il précise que près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont ainsi été conclus entre 2018 et 2021 (2 sur le territoire de la CCPC : Quissac et St Hippolyte du Fort).

Il ajoute que sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) et Contrat Bourgs-Centres Occitanie (BCO), la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028, visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive, et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, qui est le fondement des politiques publiques régionales. Celui-ci repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale. Celle-ci a vocation à traduire, au niveau de chaque territoire de projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Il précise que dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centre est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

La commune de Sauve a décidé de s'engager dans cette démarche. Dans ce cadre, un contrat (joint en annexe) a été rédigé afin d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la commune de Sauve, la communauté de communes du Piémont Cévenol, et le PETR Causses et Cévennes, en y associant le CAUE.

Il a pour objectif d'agir pour soutenir les fonctions de centralité, l'attractivité de la commune de Sauve, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Il souligne que la stratégie de développement et de valorisation de la commune de Sauve s'articulera pour les prochaines années autour de trois axes principaux : des projets contribuant à la préservation de l'environnement ; la poursuite de l'aménagement paysager et urbain qualitatif de la ville ; le développement d'une offre d'équipements à hauteur de son rôle de polarité d'équilibre du territoire du Piémont cévenol.

La stratégie et le plan d'actions détaillés dans le contrat, s'inscrivent parfaitement dans les 4 axes de développement du projet de territoire de la communauté de communes, et elles sont à la croisée de projets portés par l'intercommunalité.

Il annonce par ailleurs, que ce contrat a vocation à s'inscrire dans le cadre des prochaines politiques contractuelles territoriales régionales qui sont en œuvre sur le territoire de la communauté de communes.

Cyril MOH indique que la Communauté de Communes est seulement signataire, il n'y a pas de participation financière

Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le Contrat Territorial Régional,  
Considérant le soutien de la Région notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des  
« Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées Méditerranée »,  
Considérant la proposition de contrat Bourg-centre pour la commune de Sauve,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

## DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le contrat Bourg Centre Occitanie Pyrénées / Méditerranée de la commune de Sauve tel qu'annexé ;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

## Annexe 3

# BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Sauve

Communauté de Communes du Piémont Cévenol

PETR Causses Cévennes

## Contrat 2ème génération

2022 / 2028





Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole Delga, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise Laurent-Perrigot, sa Présidente

La Commune de Sauve, représenté par Olivier Gaillard, son Maire

La Communauté de Communes du Piémont Cévenol, représentée par Fabien Cruveiller, son Président

Le PETR Causses et Cévennes, représenté par Sylvie Pavlista, sa Présidente

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sradet) - Occitanie 2040

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXXXXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

**Vu** la / les délibération-s de la / des Commune-s de XXXXXX,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de XXXX / d'Agglomération de XXXXXXXX en date du XXXXX,

**Vu** la délibération du PETR / Association / PNR de XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX en date du XXXXXXXX

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de/du XXXXX en date du XXXX,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la / les Commune-s de XXXX

Il est convenu ce qui suit :

## **Préambule :**

### **Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie**

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### **Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale**

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

## **Article 1 : Objet**

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard (CD 30), la Commune de Sauve, la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, et le PETR Causses et Cévennes, en y associant le CAUE.

Il organise entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes de Sauve et Quissac.

Il a également pour objectif d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Sauve, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

## **Article 2 : Contexte et enjeux**

### **2.1 Présentation de Sauve et de son territoire : la centralité de Sauve dans son bassin de vie**

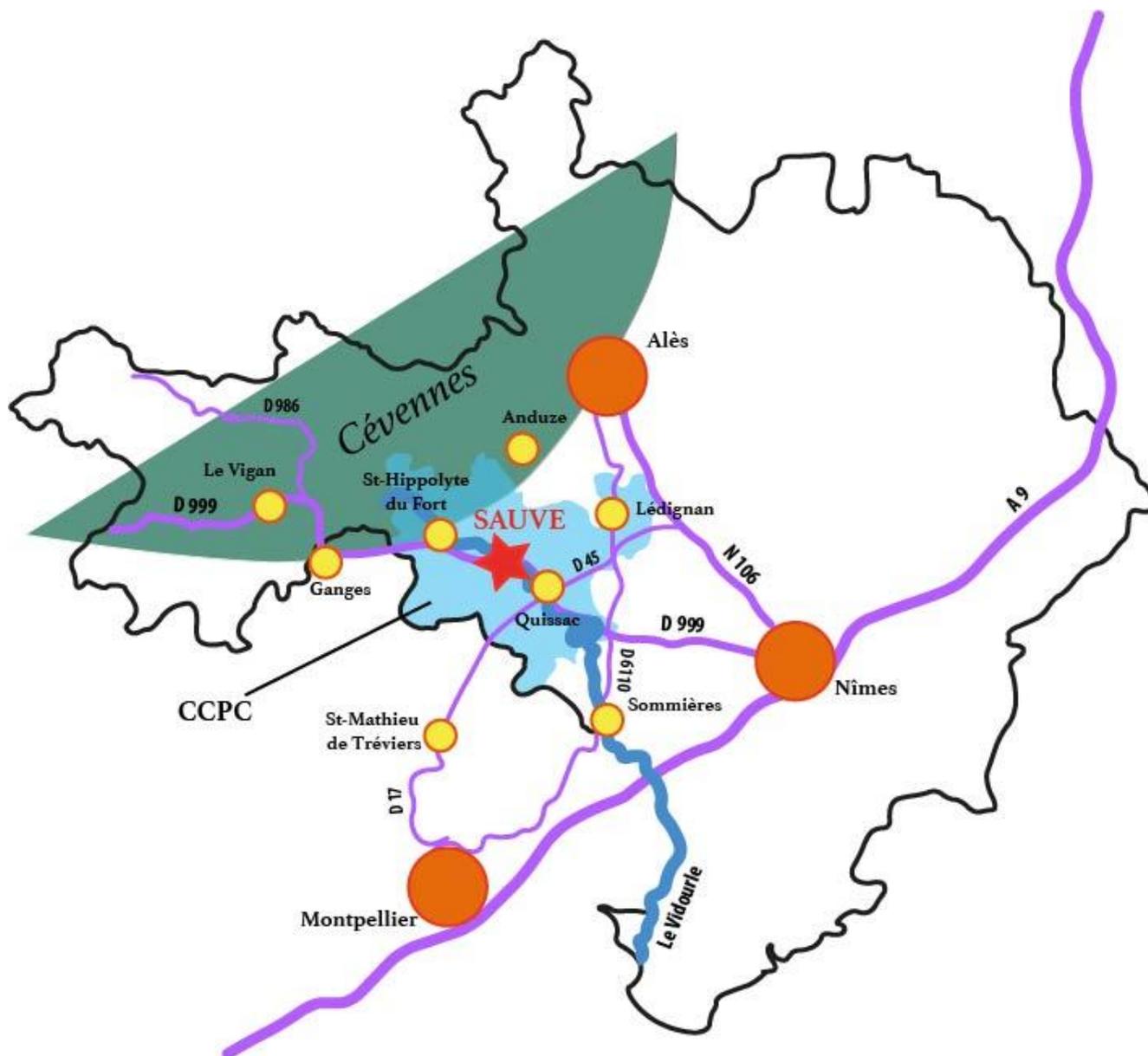
#### **2.1.1 Une situation entre Nîmes et Cévennes, sur le Vidourle**

Située en piémont sud du massif des Cévennes, Sauve se situe à l'entrée du quart Nord-Ouest du département du Gard et donc de sa partie cévenole. La commune se trouve sur l'axe majeur de la RD 999 reliant Nîmes au massif des Cévennes, et se trouve ainsi à environ 40 km et 3/4 d'heure du Nord-Ouest de Nîmes d'une part et du Vigan de l'autre.

Malgré des axes moins directs, Sauve reste proche des autres agglomérations principales du territoire, se trouvant à 30 km au Sud d'Alès, et 50 km du Nord de Montpellier. Surtout, la commune est très proche du département de l'Hérault

Au bord du Vidourle, et au sein de la plaine qu'il forme en sortant des Cévennes, Sauve reste un territoire de garrigues, et se situe à l'interface de plusieurs territoires vécu ou d'entités morphologiques et paysagères :

- Le massif des Cévennes au Nord- Ouest.
- Les territoires de garrigues gardoises en piémont des Cévennes au Sud-Ouest, avec les vallons du Vidourle et le Sommiérois ou encore les plaines de Lédignan et de Pompignan.
- Les garrigues héraultaises au Sud-Est, avec les territoires Gangeois et du Pic St-Loup.



### 2.1.2 Une commune au cœur du territoire du Piémont Cévenol

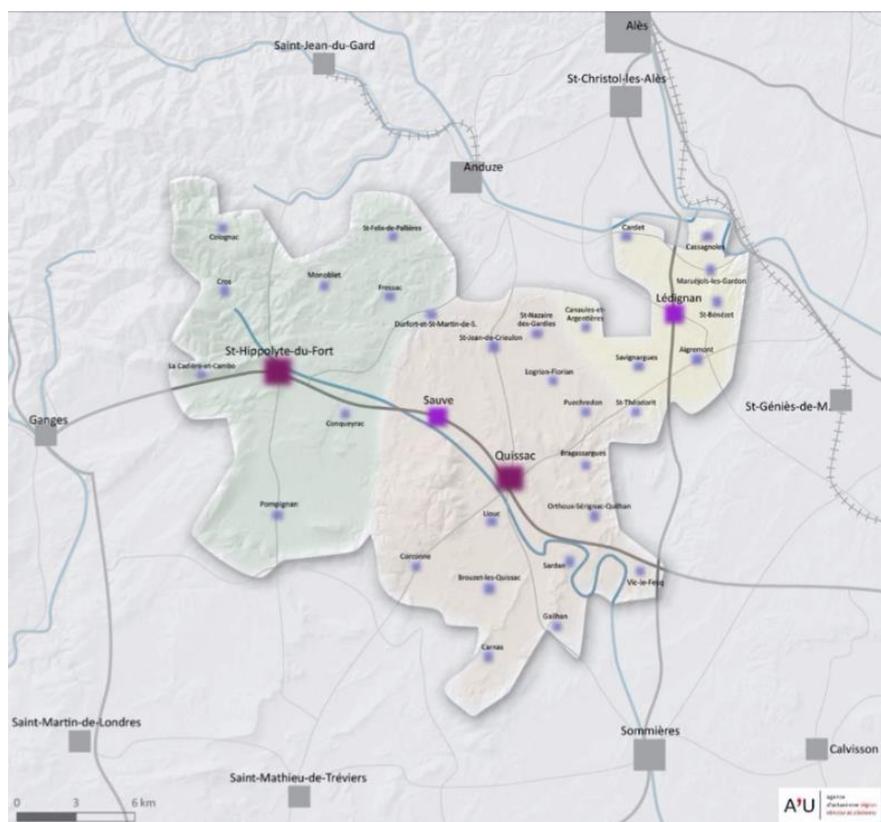
Sauve appartient à la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, également territoire de projet d'un ScoT, et qui regroupe 34 communes et plus de 22 000 habitants. En zone exclusivement rural mais au carrefour des axes Nîmes/Alès/Montpellier, ce territoire s'étend des premières vallées cévenoles aux plaines viticoles du sommiérois et au Sud alésien.



Géographiquement, Sauve se situe au centre de ce territoire de projet, et constitue l'une de ses quatre principales polarités avec Quissac, Saint-Hippolyte du Fort et Lédignan.

La démarche de ScoT sur ce territoire a été initiée en juin 2019 et est en cours (diagnostic réalisé et projet et projet d'aménagement stratégique prochainement débattu en conseil communautaire). Si le projet n'est pas abouti, la démarche d'étude et le partage des réflexions des acteurs du territoire ont tout de même déjà identifié Sauve comme l'un des deux pôles d'équilibre du territoire, en appui des polarités structurantes de Quissac et St-Hippolyte du Fort. La commune, associée à Quissac dans un

même bassin de vie, est donc reconnue comme l'une des principales polarités du territoire, et sera susceptible d'être le support d'un certain développement démographique ainsi que d'accueillir un niveau de services et d'équipements correspondant à cette fonction d'équilibre.



**Armature territoriale**

- Des centralités...
  - Polarités structurantes complémentaires
  - Pôles d'équilibre
  - ... et des villages de proximité

**... fonctionnant en bassin de vie**

- Saint-Hippolyte-du-Fort
- Quissac-Sauve
- Lédignan

**2.2**

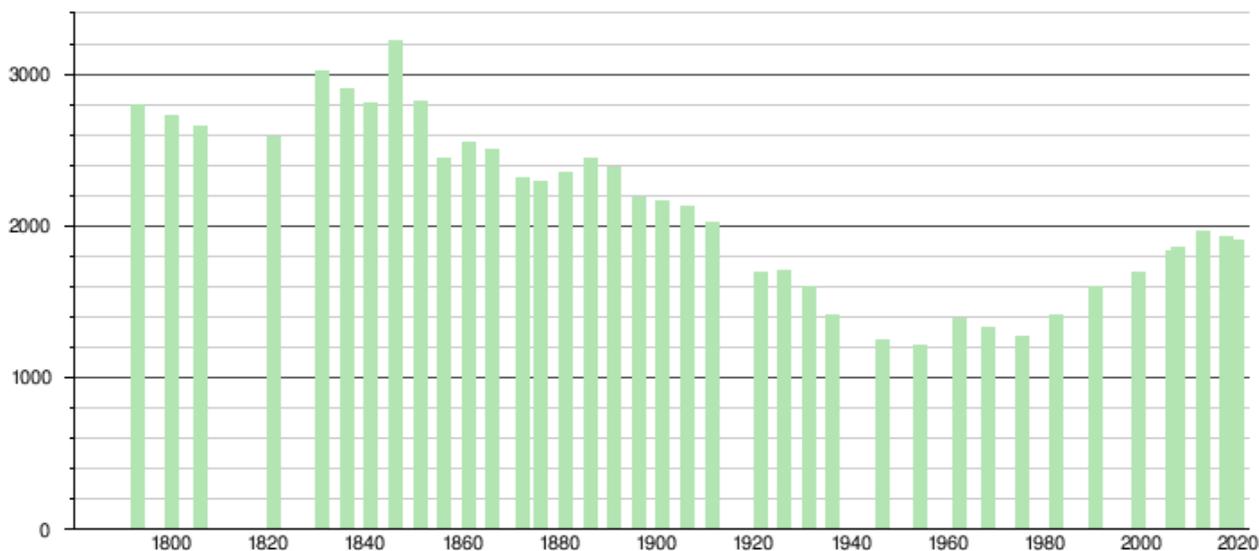
**de la commune**

**Les caractéristiques**

## 2.2.1 Population : une commune historiquement attractive connaissant un ralentissement démographique conjoncturel

Sauve compte aujourd'hui 1903 habitants (population légale 2019). Si la commune a connu une baisse importante et régulière de sa démographie de la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 50 (passant de 3200 à 1200 habitants), s'est ensuite suivi une phase de croissance continue jusqu'en 2014, pour atteindre 1970 habitants.. La population décroît toutefois lentement depuis.

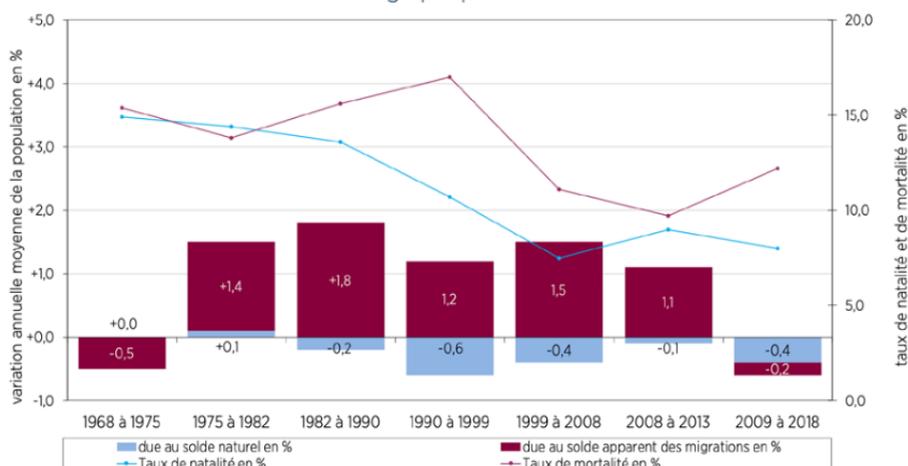
**Histogramme de l'évolution démographique**



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

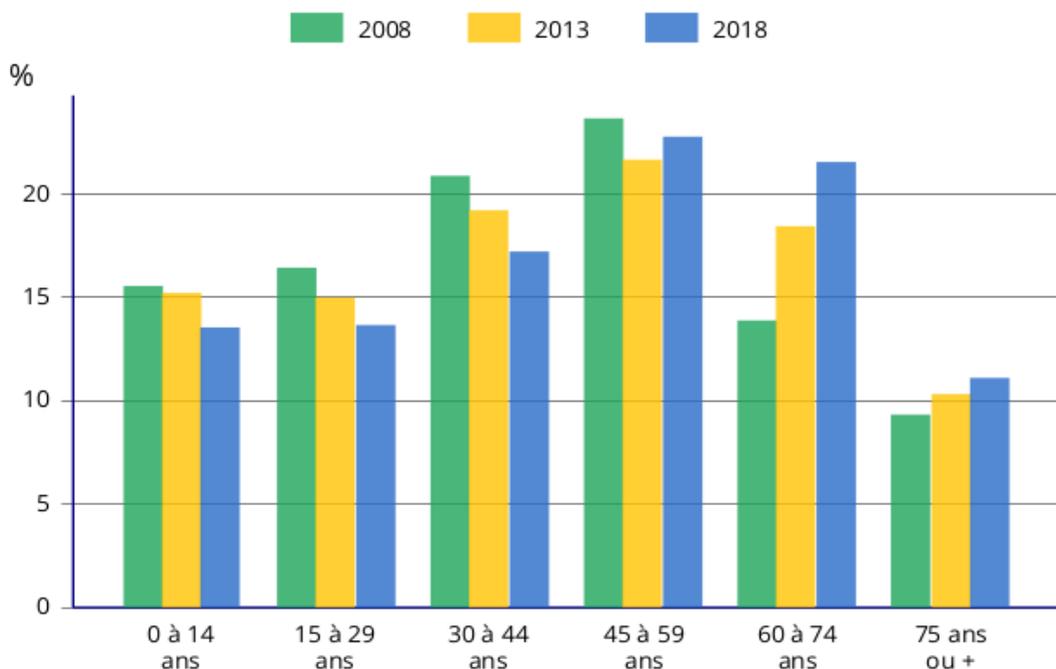
La reprise démographique de la commune s'est expliquée par un solde migratoire positif jusqu'en 2013, démontrant une attractivité réelle de la commune. Le retour de la baisse démographique est toutefois dû à un solde migratoire légèrement négatif depuis 2013, ne pouvant compenser un solde naturel négatif depuis 1982. Si la commune ne suit donc pas la tendance de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol ou des pôles proches de Quissac et St Hippolyte du Fort, qui connaissent toujours une dynamique positive, ces territoires connaissent tout de même tous un ralentissement des arrivées de population nouvelle.

**Indicateurs démographiques entre 1968 et 2018**



On observe par ailleurs un certain vieillissement de la population communale, avec l'augmentation de la part des tranches d'âges les plus âgées (45-59 et 60 et +), tandis que celle des plus jeunes est en diminution, y compris celle des 30-44 ans. Cette tendance au vieillissement de la population est présente sur le territoire de la CC du Piémont Cévenol, même si moins accentuée.

## POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Une spécificité importante de la commune reste toutefois de connaître une population occasionnelle ou touristique importante, liée aux hébergements touristiques et aux résidences secondaires, et dont le potentiel peut porter la commune jusqu'à 3621 personnes (Source : PLU). Presque la moitié de la population maximale de la commune est donc liée au tourisme.

Au vu de l'évolution récente des permis de construire qui retrouve un rythme plus soutenu après une forte baisse en 2019 (cf pages suivantes, 39 PC sur 2020-2021, contre 9 en 2019), ou des retours de terrains sur l'attractivité forte de la commune auprès des ménages d'actifs (effet post-covid et proximité des pôles d'emploi de Montpellier et Nîmes), la commune estime que la baisse démographique devrait constituer un phénomène conjoncturel. Le PLU devrait ainsi se baser sur une hypothèse démographique moyenne haute de 1,1 % par an, permettant d'atteindre théoriquement 2300 habitants en 2035 (391 habitants supplémentaires).

### 2.2.2 Logement : un parc classique des communes rurales, en voie de rééquilibrage

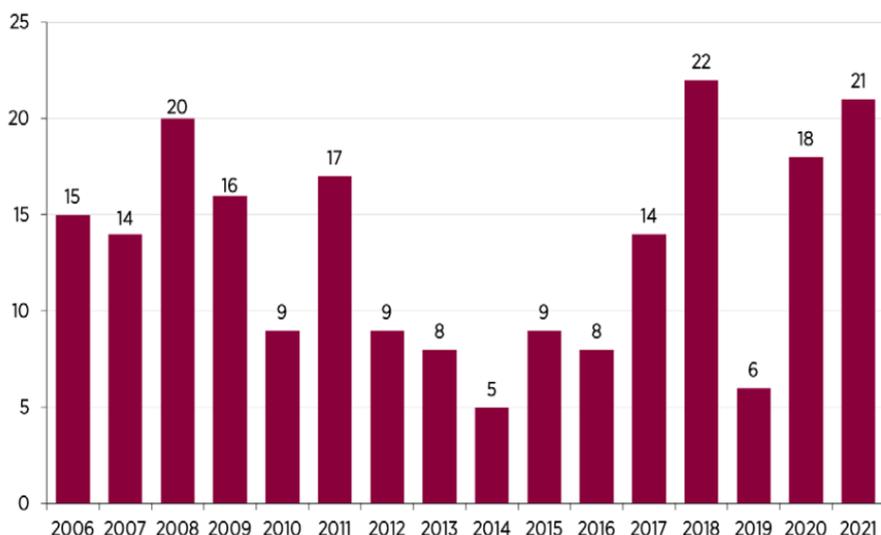
Le parc de logement de Sauve présente les caractéristiques classiques des communes rurales, à savoir une majorité de maisons individuelles (70,5 %), de résidences principales (66,5%) de logements



Par ailleurs la vacance des logements, à presque 15 % en 2013, est en forte diminution pour atteindre 5,9 % en 2018 (pour 5 % de vacance dite « incompressible »), signe d'un réel réinvestissement des logements existants. La commune a en effet enclenché une **dynamique vertueuse de réinvestissement du centre ancien** par un programme de réhabilitation complète des espaces publics du centre ancien qui s'achèvera en 2026. Cette action volontariste, couplée à un programme d'aide financière à la requalification des façades, a ainsi permis progressivement et par effet d'entraînement une requalification presque entière du centre médiéval, et de résorber l'habitat vacant et dégradé.

Concernant la production de nouveaux logements, celle-ci reste toutefois axée sur les maisons individuelles. Par ailleurs l'analyse de l'évolution des permis de construire accordés montre un creux d'activité entre 2012 et 2016, alors que le rythme s'accélère depuis 2017. Cette augmentation de la production de logement est ainsi déconnectée de l'évolution de la population récente (baisse de la population depuis 2014). Au vu des projections démographiques du PLU, environ 170 logements nouveaux devraient être nécessaires d'ici 2035.

Evolution des permis de construire accordés entre 2006 et 2021



La commune a par ailleurs initiée deux projets, l'un de 8 logements réalisés par un promoteur suite à la vente d'un terrain communal sur le secteur Puech d'Anduze, l'autre de 4 logements en accession à la propriété pour des jeunes ménages sur le secteur Trincaud, réalisé en régie par la collectivité. La maison de retraite prévoit également une extension (création d'une unité Alzheimer de 15 lits et d'un accueil de jour).

Evolution des permis de construire de 2006 à 2021 - Source : mairie

Enfin la commune connaît une forte hausse du nombre de résidences secondaires depuis 2014 (+97 unités entre 2014 et 2018, soit plus de deux fois la création de résidences principales), portant leur part à 27,5 % du parc en 2018. Cette forte part de résidence secondaire n'est pas jugée en soi négative, une grande partie se trouvant dans le centre ancien et ayant contribué à sa réhabilitation, et n'empêchant pas le développement de l'offre de logement à l'année.

## **2.2.3 Développement économique : une commune active, touristique et agricole**

### **Une polarité locale d'emploi, d'activité et commerciale**

Le taux d'activité de la commune est en augmentation depuis 2008 pour atteindre 76,6 % en 2018 (74,4 sur la CCPC, 73,9 sur Quissac), même si cette hausse s'effectue en partie via l'augmentation de la part des actifs chômeurs. Le taux de chômage a ainsi augmenté, passant de 19,2 % en 2008 à 21,3 % en 2018, et reste supérieur au taux de la CCPC (15,2%) ou à celui de Quissac (12,5%).

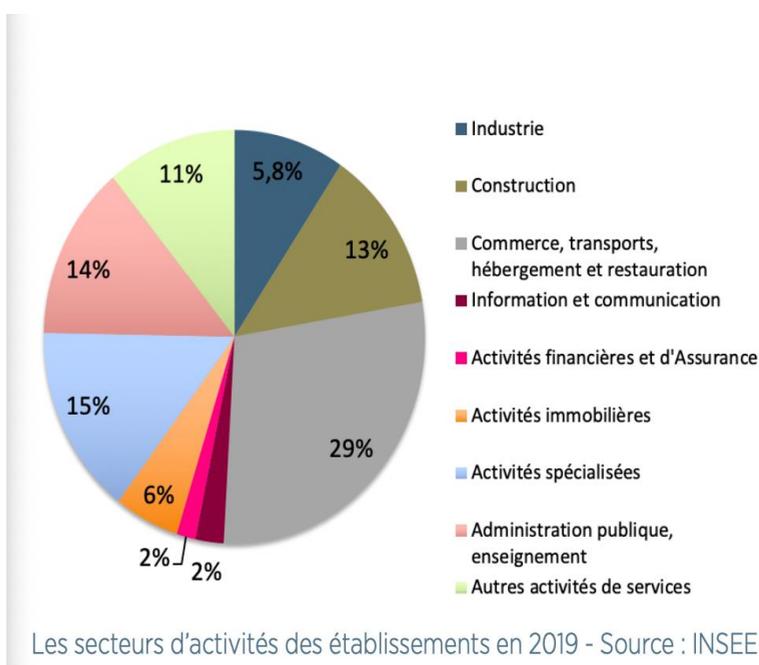
Sauve constitue une polarité d'emploi et d'activité sur le territoire du Piémont Cévenol, avec un indice de concentration de l'emploi relativement satisfaisant (83 en 2018, soit 606 emplois pour 731 actifs) et en constante augmentation. Cet indice est ainsi plus élevé que la moyenne de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol (63,9), et s'il reste en deçà de la polarité voisine de Quissac (92,8), reste sur une meilleure dynamique (indice en baisse depuis 2088 sur Quissac).

Par ailleurs, 45,7 % des actifs ayant un emploi travaillent sur la commune même, et occupent ainsi la moitié des emplois de la commune. Avec de la moitié des emplois occupés par des actifs extérieurs, Sauve se présente donc comme une réelle polarité locale d'emploi, attirant les actifs des communes voisines. La commune comporte ainsi des établissements pourvoyeurs d'emploi à l'échelle intercommunale comme l'entreprise Eminence (130 employés) ou la maison de retraite.

On peut toutefois également lire cet indicateur comme la polarisation de Sauve par d'autres polarités d'emploi (Quissac / St Hippolyte du Fort / Nîmes / Alès / Montpellier), plus de la moitié des actifs allant travailler hors de la commune.

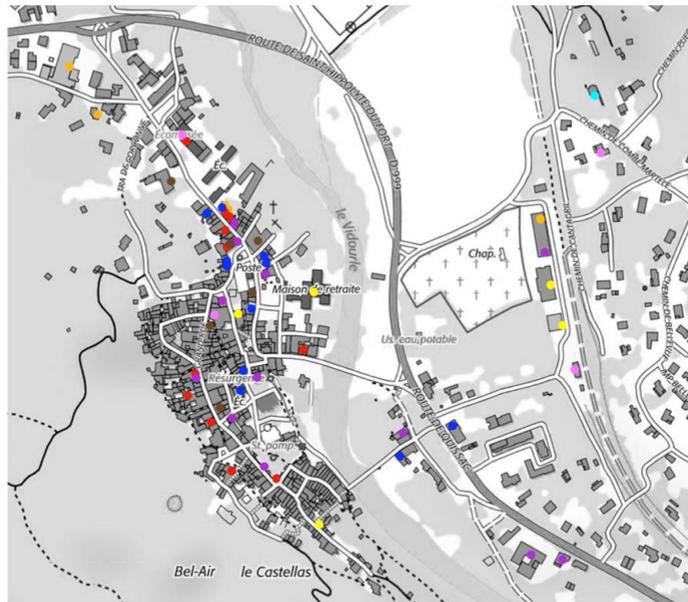
Sauve compte ainsi selon l'INSEE 312 établissements en 2014. Le secteur des commerces, transports, hébergements et restauration constitue le principal pourvoyeur d'activité (29%), confirmant le profil touristique de la commune.

Les emplois présents sur la commune sont en majorité des emplois salariés (67%), dont environ un tiers en temps partiel. Compte tenu du profil touristique de la commune, une partie de ces emplois restent saisonniers et liés aux activités et hébergements touristiques.

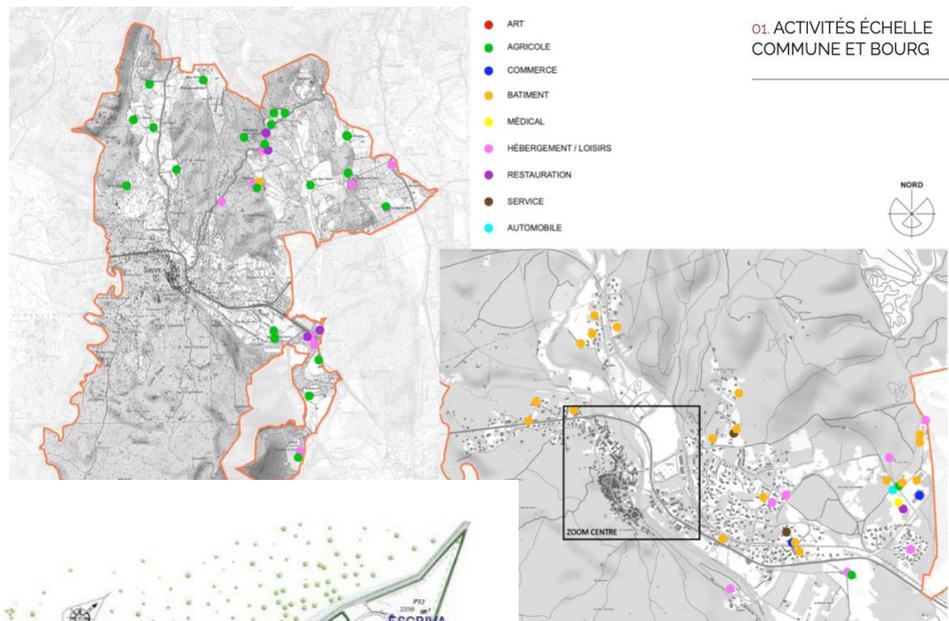


Sauve constitue également une polarité commerciale de proximité, avec la présence de commerces de proximité alimentaires (épiceries, boucherie-charcuterie, 3 boulangeries fruits et légumes, 13 restaurants...), de points de vente de producteurs (fromages, vins, œufs), mais aussi d'autres commerces (couture/habillement, librairie, tabac-presse) et de services (agences immobilières, garages, bien-être, coiffeurs...). L'offre se situe en complémentarité de celle de Quissac ou St-Hippolyte du Fort, où se trouvent des commerces plus importants, et semble rester dynamique (peu de rotation).

On retrouve hors agglomération et sur la moitié Nord de la commune, l'essentiel des activités agricoles, ainsi qu'une part des activités d'hébergements, de restauration et de loisirs. Au sein du bourg, se concentrent sur le centre-ville historique la majorité des commerces et services, ainsi qu'une bonne partie des activités de restauration et plusieurs galeries d'art, tandis que sur les quartiers d'extensions accueillent les établissements d'artisans / bâtiment et quelques activités d'hébergements ou de services, en particulier sur la zone d'activités intercommunale Combe Martelle, à l'entrée sud du bourg (une seule parcelle disponible restante).



02 ACTIVITÉS ÉCHELLE CENTRE-BOURG



01 ACTIVITÉS ÉCHELLE COMMUNE ET BOURG



Plan de la zone d'activités de Combe Martelle

**Une commune patrimoniale et culturelle, participant pleinement à l'essor touristique du piémont cévenol**

Sauve constitue le principal pôle touristique du territoire du Piémont Cévenol. Le tourisme représente ainsi une part importante de l'activité et de l'occupation de la commune, induisant également une saisonnalité dans le fonctionnement de la commune, l'emploi ou encore le rythme de vie des habitants.

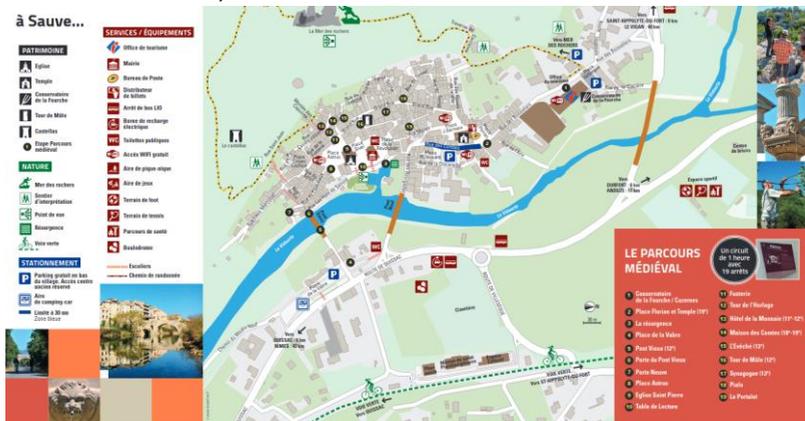
La commune a sur son territoire une bonne capacité d'hébergement (150 personnes en gîtes/chambres d'hôtes ; 560 personnes en hôtels/résidences de vacances et 150 personnes en camping), à laquelle s'ajoutent les 386 résidences secondaires. Ces hébergements portent potentiellement la population saisonnière quasiment à la moitié de la population communale maximale.

La commune, labellisée « Grand Site Occitanie », « Village de Caractère » et « Ville et métiers d'arts », bénéficie d'une offre touristique conséquente et diversifiée, associant restauration, patrimoine, culture et activités de pleine nature :

- ✗ 13 lieux de restauration, répartis sur le centre village ou la RD 999.
- ✗ Office du Tourisme Intercommunal.
- ✗ Le patrimoine du Vieux Sauve, village médiéval accroché à l'escarpement du Coutach et bordé par le Vidourle, valorisé par une démarche de ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) : ruelles et venelles ; remparts et portes ; Fontaine de la Place Florian : Pont Vieux et son passage ; Tour de Mole ; les anciennes casernes militaires appelées aussi « Cazernes »<sup>1</sup>, accueillant le conservatoire de la Fourche... Un « Parcours Médiéval » en 19 arrêts permet de découvrir le centre ancien.
- ✗ Les activités et acteurs de l'art (3 galeries d'art, une trentaine d'ateliers d'artistes, des artistes et compagnie d'arts vivants participant à une programmation culturelle). La ville est labellisée « Ville et métiers d'art »
- ✗ Le circuit de l'Aven permettant de découvrir le Mer des Rochers
- ✗ La voie verte, sur l'ancien chemin de fer, avec possibilité de location de moyens de transports originaux (tricycles, tandem, tridem...).
- ✗ Activités équestres, asinerie des garrigues...



L'essentiel des hébergements de grande capacité reste toutefois localisé hors du centre-bourg, avec une certaine déconnexion de l'essentiel de l'offre touristique.

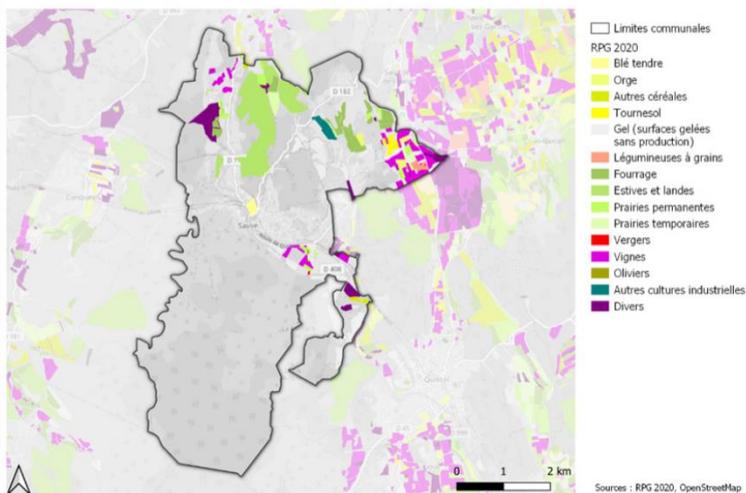


**Une agriculture contrainte dans une dynamique de diversification et de qualité**

<sup>1</sup>Les « Cazernes », bâtiment construit au XVIII<sup>e</sup> siècle pour y loger les Dragons du roi, au moment où Vauban fit fortifier St Hippolyte du Fort,

Les activités agricoles sont concentrées sur la partie Nord du territoire, qui comporte les terres cultivables (vallées du Vidourle, Crieulon et Benassou). La commune présente ainsi une faible part de son territoire dédiée à l'agriculture en comparaison de la moyenne départementale (17 % selon le RGA 2010, contre 27 % sur le Gard), du fait de la présence de reliefs importants et de sols de garrigues à faible potentiel agricole. La SAU de la commune connaît par ailleurs des variations régulières (baisse importante de 1988 à 2000 ; augmentation jusqu'en 2010 ; puis de nouveau une forte diminution jusque 2020) ; tandis que le nombre d'exploitation tend à baisser.

L'activité dominante et principale est l'élevage (ovins, caprins, équins), utilisant la plus grande part des surface agricoles (fourrages, surface en herbe ou pastoralisme). Viennent ensuite la viticulture, qui tend toutefois à diminuer sur la commune ; les cultures céréalières (blé dur, orge, blé tendre...) ; ainsi que plusieurs petites activités dont certaines nouvelles qui viennent diversifier l'agriculture de la commune (maraîchage, pommes de terre et tubercules, fleurs, plantes, fruits...). Les terres en jachères occupent cependant près de la moitié de la SAU (RGA 2010)



Registre Parcellaire Graphique de 2020 - Contours des îlots cultureux et leur groupe de cultures majoritaire des exploitations

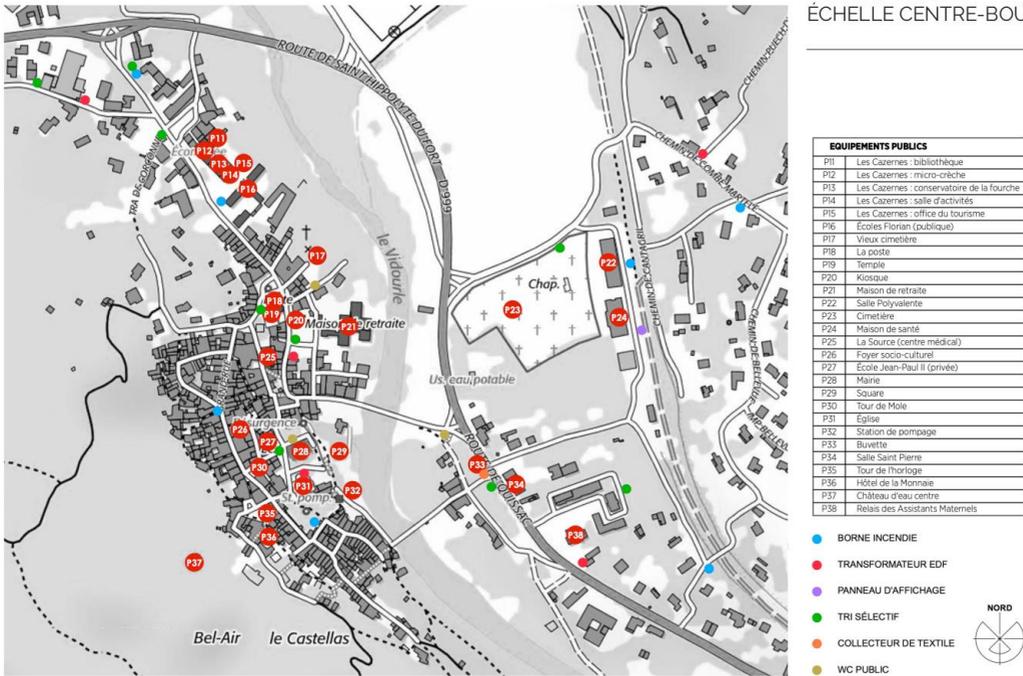
L'activité agricole reste donc relativement contrainte sur la commune mais tend vers une production qualitative, avec 14 % de la surface en agriculture biologique, ou encore la présence de plusieurs labels de qualité : AOC viticole Duché d'Uzès ; AOP Pelardon ; AOP Olives et Huile d'Olive de Nîmes ; IGP vins (Cévennes, Gard, Pays D'Oc), miel et volailles.

## **2.2.4 Équipements et services à la population : une polarité à conforter**

La commune présente un niveau d'équipement à hauteur de son statut de polarité d'équilibre sur le territoire du Piémont Cévenol. On retrouve ainsi :

- ✗ Administrations : mairie, Poste.
- ✗ Équipements scolaires et de petite enfance : école publique Florian (3 classes maternelles et 5 classe primaires), école privée Jean-Paul II ; Micro-crèche ; Accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires) ; Relai Petite Enfance.
- ✗ Équipements sociaux et de santé : maison de santé (regroupant pharmacie, médecins généralistes, dentistes, infirmiers, homéopathes, kiné) ; maison de retraite ; la Source – centre de thérapie complémentaire. Équipements culturels, sportifs et de loisirs : Cazernes des Dragons regroupant notamment office du tourisme, bibliothèque, salles d'activités ; foyer socio-culturel ; salle polyvalente ; théâtre de verdure, espace sportif et de loisirs (tennis, stade, boulodrome, skate-park, citypark, terrains de sports) ; square de jeux.

04. ÉQUIPEMENTS  
ÉCHELLE CENTRE-BOURG



L'essentiel des équipements est localisé dans le centre bourg, permettant une bonne accessibilité. Certains sont également rassemblés en pôles : espace sportif, Cazernes, secteur des écoles, places du centre. La commune bénéficie donc d'un bon niveau d'équipement, en particulier en matière d'éducation et de santé et de services administratifs minimum maintenus. Les équipements extérieurs (parcs / square) restent peu nombreux, et les équipements sportifs anciens, bien que très bien utilisés. Si le centre bénéficie du seul square et des places publiques du centre historique, les quartiers résidentiels récents manquent de lieux extérieurs aménagés.

La commune profite également d'un tissu associatif important et diversifié ; nombreuses associations sportives et culturelles ; amicales et club de loisirs ; jardins partagés...), ainsi que d'une programmation événementielle et culturelle riche tout au long de l'année.

Sauve constitue ainsi une commune particulièrement active sur le plan culturel, tant d'un point de vue évènementiel, avec une diversité d'évènements touchant des publics variés (Fête des violons, Festival des arts de rue, Festival Octo Muerte (Waloween), Fête du 1<sup>er</sup> mai avec les artisans d'arts, conférences, expositions, marché de printemps, ateliers ouverts, cinéma de plein air salon du vin bio marchés nocturnes...); que sur la présence d'acteurs culturels sur l'année (galeries d'arts, associations, métiers d'arts...). Un théâtre de verdure a été réalisé, permettant l'accueil de manifestations culturelles, tandis que les évènements investissent régulièrement le centre médiéval, ses places offrant un cadre privilégié pour les spectacles et concerts.

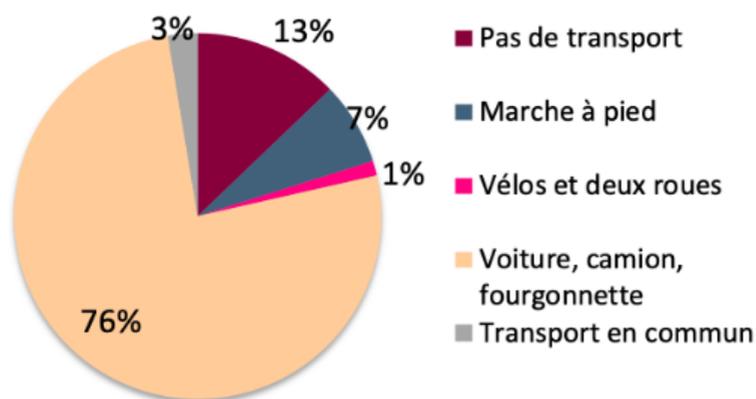
La commune envisage la création d'équipements pour compléter l'offre sur la commune, tant sur le centre que dans les quartiers résidentiels : un espace de co-working ; un circuit de pumptrack ou encore la création de salles associatives et d'une ludothèque par la réhabilitation de l'ancien foyer.

Si la commune n'accueille pas de grands équipements intercommunaux qui se trouvent plutôt sur Quissac (piscine, gymnase...) elle constitue bien une polarité d'équipement et de service qui draine la population des communes alentours (Logrian, Durfort, Fressac, St Nazaire des Gardies, Puechredon). La population de Quissac ou St Hippolyte du Fort peut même être amenée à utiliser les équipements communaux, à l'image des jeunes employant la voir verte pour venir au nouveau skate-park de la commune.

## 2.2.5 Déplacements et mobilité : une mobilité trop dépendante des véhicules individuels

Sauve est desservi principalement par la RD 999, axe majeur du territoire qui relie Quissac et Nîmes au Sud-Est, et St Hippolyte du Fort et Ganges au Nord-Ouest. D'autres routes départementales de moindre envergure permettent de rejoindre les communes avoisinantes (RD 117 vers Durfort, RD 182 vers St Jean de Creulon, RD 408 vers Corconne).

La voiture représente par ailleurs largement le mode de déplacement le plus employé, plus des 3/4 des actifs utilisant un véhicule pour se rendre à leur lieu de travail (essentiellement pour les actifs travaillant hors de la commune, ou sur la zone d'activité, éloignée du village).



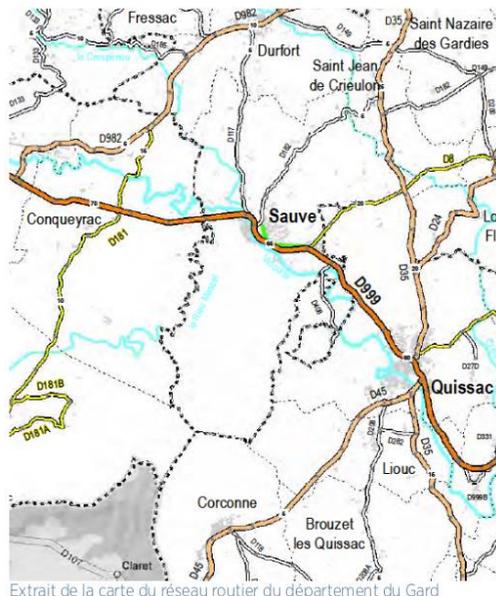
Les modes de transports pour effectuer les trajets domicile-travail en 2018 - Source : INSEE

La commune n'est desservie que par une seule ligne de bus, la 140, reliant le Vigan à Nîmes, avec 4 arrêts sur la partie agglomérée de la ville. Aucun autre transport en commun ne permet de rejoindre la commune. La gare la plus proche est celle de Nozières-Brignon, à 23 km sur la ligne Nîmes-Alès, non accessible en transports en commun (ou via Nîmes).

La voie verte traverse la commune sur le tracé de l'ancienne voie ferrée et permet de rejoindre Quissac et St-Hippolyte du Fort par les modes doux, piétons ou cyclables. Sa prolongation vers Ganges est en cours, ainsi que des études pour le tronçon Quissac-Calvisson via Sommières, et une prolongation vers Anduze-Lézan.

Les cheminements piétons sont très présents dans le centre ancien, qui par sa configuration et la morphologie des ruelles, exclut naturellement la voiture. Les aménagements piétons ou trottoirs restent toutefois peu développés vers et sur les quartiers d'extension. Par ailleurs, malgré les aménagements piétons le long de la RD 999, cet axe représente toujours une réelle coupure pour les déplacements doux et entre le centre et les quartiers résidentiels, du fait du faible nombre de traversées sécurisées, et de la répartition de différents lieux de vie de la commune de part et d'autre de la RD. La commune prévoit de réaliser des aménagements piétons sur les entrées de village, aujourd'hui très routières.

Enfin le centre ancien est traversé par de nombreux chemins de randonnée

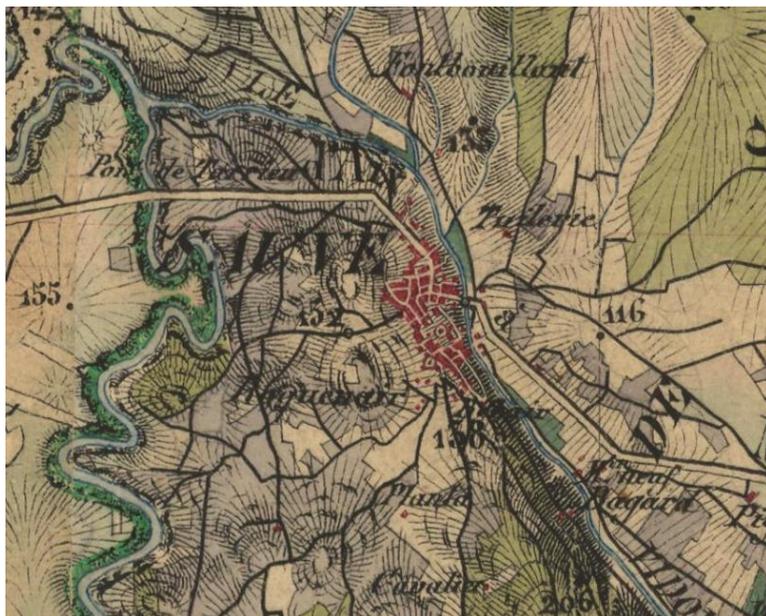


La commune semble suffisamment pourvue en stationnement pour sa partie centre et aux abords des équipements. Les quartiers résidentiels récents n'en ont toutefois pas prévu suffisamment, comme souvent s'agissant d'extensions urbaines réalisées sans conception d'ensemble.

La commune n'est desservie que par

## 2.2.6 Organisation spatiale, dynamiques urbaines et enjeux paysager de la commune

Le bourg de Sauve s'est constitué à partir du X<sup>e</sup> siècle, sur sa partie haute au niveau de la mer des Rochers. L'habitat s'est ensuite développé sur la zone basse au du XI<sup>e</sup> siècle à partir de la fondation de l'abbaye par les seigneurs de Sauve (emplacement de l'actuelle mairie). Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle sont construits le Pont Vieux et les remparts, accompagnés d'un développement commercial de la ville, qui connaît un développement autour de l'abbaye et du Pont Vieux.



A la période moderne, la ville est majoritairement protestante. Son importance économique décline au profit de St Hippolyte du Fort qui concentre les échanges de l'activité textile. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la construction du Pont Neuf déplace les activités d'hébergement et de transit des marchandises vers le secteur des Combes (Place Florian), et entraîne le développement du secteur Nord de la ville. Sauve constitua un bastion lors de la guerre des camisards, durant laquelle l'abbatiale et le château de Roquevaire furent incendiés. De nouvelles fortifications furent édifiées, dont le Castellas qui domine la ville ou les Cazernes.

La ville évoluera avec la période révolutionnaire qui voit l'abbatiale détruite, remplacée par la mairie. Le temple est également édifié au début XIX<sup>e</sup>, puis la gare de chemin de fer en 1872. Les activités textiles et la culture du mûrier sont progressivement remplacées par la vigne, tandis qu'au sein du bourg se mêlent activités industrielles et artisanales (bonneterie, distillerie, fourches de micocoulier).

### **Un centre ancien préservé et mis en valeur**

Ces développements ont formés le village médiéval de Sauve - aujourd'hui encore bien conservé, protégé par une démarche de ZPPAUP et classé en site inscrit- implanté en étages entre la mer de Rochers et le Vidourle, le long des courbes de niveau. Le centre présente ainsi une grande cohérence d'ensemble par une organisation du bâti le long du rues et ruelles étroites épousant le relief. Les liaisons entre ces rues sont permises par des ruelles dans la pente, des escalier et passage sous voûtes, le tout formant un tissu dense et complexe, minéral, en contracte avec les éléments de paysage alentours (Vidourle / Mer de Rochers). Le bâti, souvent en pierre apparente, est ainsi imbriqué dans la pente et créé une façade imposante sur le Vidourle. Le tissu ancien présente aussi une imbrication entre parcelles, bâtiments, espaces publics et privés.



Des espaces plus ouverts ponctuent ce tissu dense et le réseau de ruelles avec des espaces publics intimistes, ou à l'inverse ouverts sur le grand paysage. Enfin quelques éléments caractérisent le bâti

du centre : organisation des façades étroites en R+2 ou plus, avec des ouvertures ordonnancées ; murs de soutènement et de clôture en pierre de taille ; murs de façade enduits ; nombreux ornements de façades ; encadrements de portes soignés...



Le centre a bénéficié d'une rénovation des espaces publics principaux et de traitement de sols qualitatifs qui contribuent fortement à préservation du caractère du site. Les caractéristiques de ce tissu font également du centre ancien un espace principalement piéton, usage renforcé par le programme de requalification des espaces publics.

### **Les extensions en continuité des faubourgs du XIX<sup>e</sup>**

Le développement du village a nécessité de sortir de l'enceinte médiévale et du Vidourle. Les extensions se sont développées dans un tissu similaire mais plus aéré à la fois en continuité du centre ancien, mais aussi de l'autre côté du Vidourle.



Le village s'est donc étiré vers le Nord, sur un site moins contraint par le relief, dans un tissu moins homogène, mêlant activités, logements, équipements ; maisons de maîtres... Cette extension est restée toutefois compacte avec un bâti aligné en R+2/3. Ce tissu s'arrête ensuite brusquement pour laisser place à des espaces plus aérés autour de grands volumes : Cazernes, écoles ou cave coopérative. De l'autre côté du Vidourle, l'extension du village s'est faite progressivement depuis le Pont Vieux et à partir de la route de Quissac et de la gare.

Les espaces publics de ces quartiers d'extensions deviennent plus larges, et restent de qualité disparate, pas toujours valorisés ou trop dédiés à la voiture et au stationnement (Place de la Vabre par exemple).



### **Une forte présence du végétal dans le bourg**

Le village est fortement marqué par la présence du végétal, sous différentes formes :

- \* la ripisylve du Vidourle
- \* les versants boisés des pentes qui encadrent le vieux village et sa silhouette
- \* les alignements de platanes le long de la RD 999
- \* l'entrée du cimetière
- \* les espaces publics du centre ancien plantés de grands arbres
- \* le fleurissement des façades, terrasses, jardins privés

### **Les développements résidentiels de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle**

La ville a repris ensuite son développement via deux modes de construction. D'une part le logement collectif qui reste résiduel, avec une opération de logements sociaux à l'entrée Sud du village, ainsi que la maison de retraite.

D'autre part et de manière majoritaire le développement urbain récent s'est fait par la construction d'habitat individuel, à l'est de la voie ferrée, sur des parcelles agricoles, ou encore sur l'entrée Ouest et la route de Durfort. Une partie a été organisée en lotissements, avec selon les opérations un minimum d'organisation urbaine et d'aménagements commun. La majorité s'est toutefois développée de manière diffuse depuis les années 70, selon les modalités classiques : parcelles de grande taille ; bâti peu dense souvent de plain-pied et en milieu de parcelle sans soucis d'organisation d'ensemble ; des apparences extérieures hétérogènes ; murs de clôtures disparates peu de traitement des espaces publics et d'aménagements piétons...

Si ces développements n'ont pas directement affecté la silhouette du centre ancien, car relativement éloignés, ils ont créé un tissu lâche en rupture de l'urbanisation ancienne, relativement mal connecté au centre et aux services, commerces et équipements, peu intégrés au paysage, et fortement consommateur d'espace.

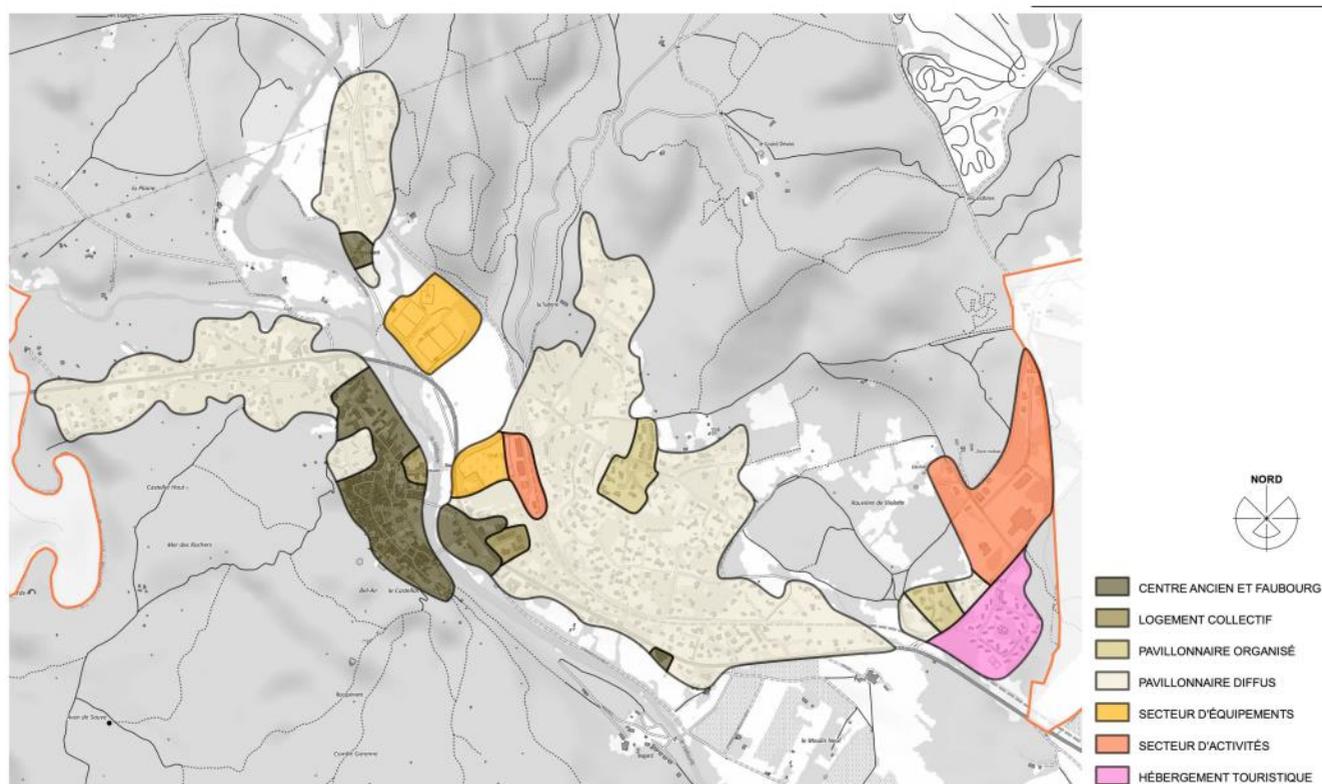


La commune prévoit la création de 2 espaces publics pour améliorer le fonctionnement quotidien de ces quartiers, avec un parc de 13 hectares sur le secteur Trincaud (également bassin de rétention), et un jardin d'enfant de 5000 mètres carrés sur le secteur puech d'Anduze. L'espace du quartier Trincaud

aura une réelle vocation communale, la commune ne disposant pas aujourd'hui d'espace vert de cette envergure. Ces espaces publics seront accessibles depuis le centre par la traversée sécurisée de la RD depuis la place Vabre, puis via le cheminement jusqu'à l'ancienne gare. Des liaisons douces jusqu'aux parcs depuis la gare resteront à aménager.

La zone d'activité combe Martelle poursuit l'extension en rupture de la tâche urbaine, organisée en longueur, avec une hétérogénéité de bâti et d'implantation (grands volumes de type hangars, bâtiments avec fronton commercial ; plus petits volumes proches des maisons individuelles...).

## 16. FORMES URBAINES



Le PLU en cours de révision ne devait pas prévoir de grands projets d'extension sur la commune, mais conformément aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience, se concentrer sur la restructuration et l'optimisation des capacités de construction dans l'enveloppe urbaine existante.

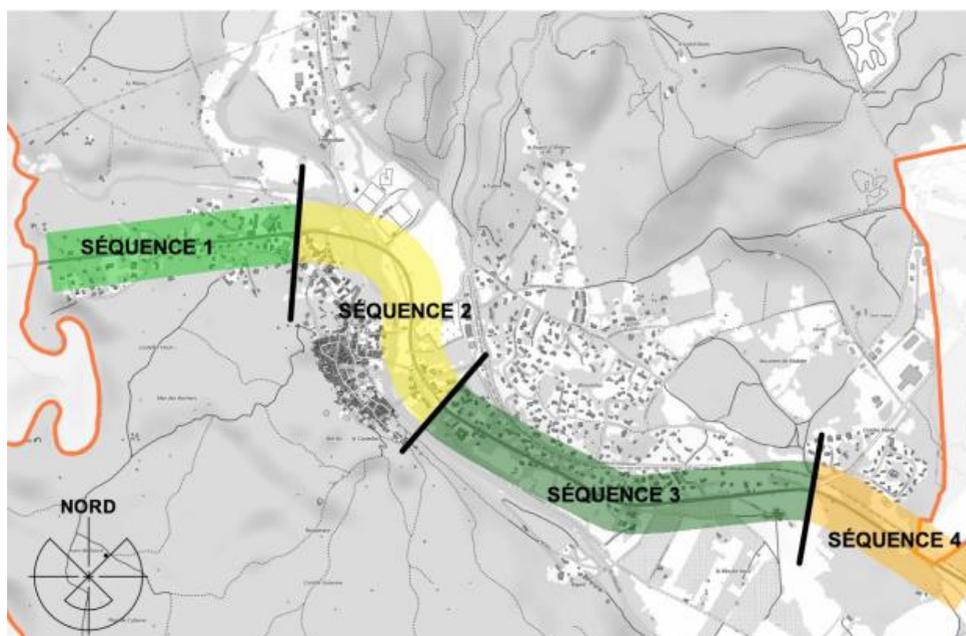
### **Les entrées et la traversée du village à clarifier**

L'entrée Ouest de la commune, marquée par les gorges du Rieumassel et son paysage de pans rocheux reste toutefois brouillée par le secteur d'habitat diffus en entrée de village, créant une transition floue entre espace urbain et rural. L'entrée en ligne droite et ses abords peu aménagés donne également une perception de « couloir » plus que d'entrée de village. (Séquence 1)

La traversée du village se poursuit le long du village médiéval et permet des vues sur le centre ancien et ses ponts, le cimetière ou encore les terres agricoles et les reliefs boisés environnants, malgré le délaissé routier côté fleuve dépréciant le paysage. (Séquence 2)

A la sortie est du centre ancien s'ouvre un alignement de platane et des vues sur les jardins des rives du Vidourle. Toutefois un front urbain lâche est constitué du côté du secteur résidentiel. (Séquence 3)

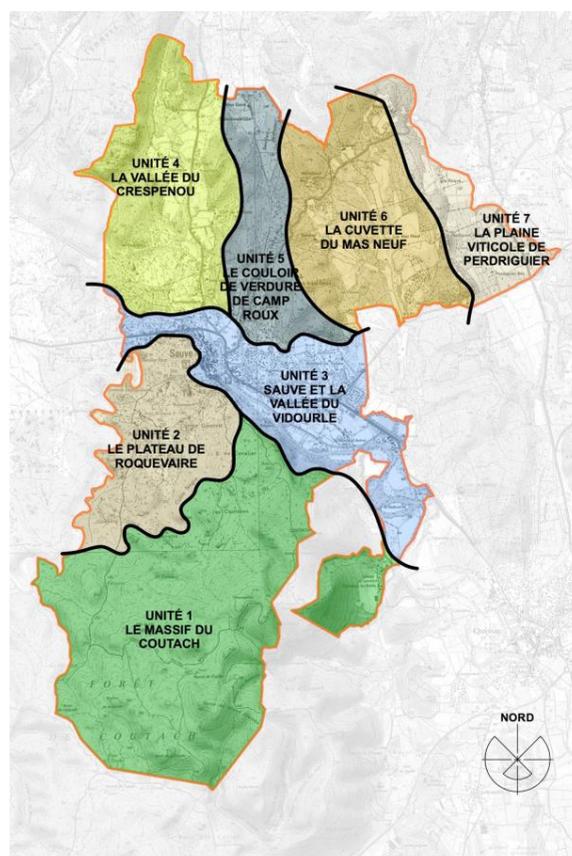
Enfin l'entrée Est permet de grandes vues sur le paysage de la vallée du Vidourle ou les versants boisés du massif du Coutach.



Si la traversée et les entrées du village offrent des vues intéressantes sur le paysage et le centre ancien, elles manquent parfois de lisibilité et de structuration pour constituer des limites franches ou une traversée de village valorisée.

### **Un paysage diversifié à protéger**

La commune se compose de 7 unités paysagères offrant un paysage diversifié alternant des types variés de reliefs, végétation, rapport à l'eau ou occupation agricole. On retrouve ainsi le massif du Coutach, avec son couvert forestier dense ; le plateau de Roquevaire et sa mer de rochers surplombant le village ; la vallée du Vidourle où s'exerce la plus grande pression urbaine ; la vallée du Crespenou et ses paysages agricoles ; le couloir de verdure de Camp Roux étroite combe entre chênes vert et parcelles agricoles ; la cuvette du Mas Neuf traversée de ruisseau et entourée de reliefs ; et la plaine viticole de Perdiguier.



## **2.2.7 Transition écologique et énergétique**

### **Un territoire naturel riche en biodiversité et sensible**

Le territoire de Sauve, composé à 79 % de milieux naturels, accueille une diversité de milieux supports de biodiversité : milieux de rochers et éboulis calcaires, pelouses méditerranéennes, garrigues, espaces forestiers, ripisylves, mares temporaires méditerranéennes, milieux agricoles cultivés, friches et prairies. Il se, et est concerné par plusieurs zonages environnementaux et de protection de la biodiversité :

- 4 ZNIEFF (« Plaine de Pompignan », « Vallée du Vidourle de Sauve aux étangs », « Rivière du Crespenou et du Vidourle à Sauve », « Collines marneuses du Banassou »)
- La ZICO « Hautes garrigues du Montpelliérais »
- Une grande partie de la commune classée en Espaces Naturels Sensibles, propriété du département (sud de la commune en lien avec les boisements de chênes verts et abords des trois principaux cours d'eau)
- 3 zones humides et 5 mares.
- limitrophe de la Zone Natura 2000 « Gorges de Rieutord, Fage et Cagnasse ».

La majorité du territoire présente donc de forts enjeux écologiques tant pour la faune que la flore, en particulier sur les milieux de pelouses naturelles, de chênaie, de garrigues et sur les milieux humides.

La commune présente également de forts enjeux de continuités écologiques, l'ensemble du territoire communal étant couvert par la Trame Verte et Bleue du SRCE, dont plusieurs réservoirs de biodiversité et corridors écologiques.

Les enjeux du territoire résident alors dans la maîtrise de la fermeture des milieux ouverts due à la déprise agricole ; à la limitation de la destruction des milieux naturels par l'urbanisation hors enveloppe urbaine ; à l'évitement de la destruction de zones humides du fait de l'artificialisation des sols et de pratiques agricoles ; ou encore à l'évitement de la rupture de continuités écologiques par l'urbanisation.

### **Des efforts en cours pour l'adaptation au changement climatique**

La commune prévoit la désimperméabilisation et la végétalisation des cours des écoles, en vue de créer des îlots de fraîcheur et adapter les sites au changement climatique avec plus de végétaux, d'ombre, des sols perméables et permettant une meilleure gestion des eaux pluviales, ainsi que des aménagements pour des usages plus adaptés à l'épanouissement des enfants.

La réhabilitation thermique des bâtiments scolaires est également prévue, ainsi que la réalisation d'un audit énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux.

En matière d'énergies renouvelables, 4 projets photovoltaïques sont en cours de réflexion sur la commune, sur des parties éloignées du centre ancien et des co-visibilités éventuelles.

La municipalité étudie également la possibilité d'implanter un berger sur la commune, permettant de réinstaurer un parcours d'ovins sur le territoire et de lutter contre la fermeture des paysages.

## **2.3 Synthèse du diagnostic et identification des enjeux**

### **2.3.1 Centralité à l'échelle supra-communale**

Atouts / Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Une polarité de l'axe Nîmes-Cévennes, sur la RD 999, proche de l'Hérault et au cœur du triangle Nîmes-Montpellier-Alès, au cœur géographique de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.</li> <li>✘ Une polarité d'équilibre du territoire du Piémont Cévenol, support de développement démographique et d'un certain niveau de services et d'équipements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Une situation entre les deux principales polarités structurantes du Piémont Cévenol, Quissac et St Hippolyte du Fort</li> </ul>
<b>ENJEUX</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Un positionnement et une spécificité à trouver et conforter entre les deux polarités structurantes du territoire</b></li> </ul>	

### 2.3.2 Population : une commune historiquement attractive connaissant un ralentissement démographique conjoncturel

Atouts / Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Une croissance démographique continue jusqu'en 2014</li> <li>✘ Une population touristique et saisonnière importante comme ressource pour le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Une légère baisse de la population sur la période 2014-2108</li> <li>✘ Un solde naturel devenu négatif et un certain vieillissement de la population</li> </ul>
<b>ENJEUX</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Enrayer la baisse de population</b></li> <li>➤ <b>Favoriser l'accueil des jeunes et des familles pour ralentir le vieillissement de la population</b></li> <li>➤ <b>Intégrer les spécificités de la population saisonnière dans le développement de la commune (vie sociale, activités, réseaux, équipements publics...)</b></li> </ul>	

### 2.3.3 Logement : un parc typique des communes rurales, en voie rééquilibrage

Atouts / Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Une part significative d'appartements en milieu rural.</li> <li>✗ Un taux de vacance bas</li> <li>✗ Un rééquilibrage vers des logements de petite taille, et une réglementation des locations.</li> <li>✗ Un nombre significatif de logements sociaux</li> <li>✗ Une reprise du rythme de construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Un parc encore peu diversifié (majorité de grands logements en propriété et maisons individuelles), peu adapté à l'évolution de la démographie</li> <li>✗ Une hausse importante de la part des résidences secondaires</li> <li>✗ Un décalage entre production de logement et évolution de la population</li> </ul>
<b>ENJEUX</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Adapter la taille des logements aux besoins et à la taille des ménages</b></li> <li>➤ <b>Encourager la production de résidences principales et freiner le développement des résidences secondaires</b></li> <li>➤ <b>Favoriser la diversité de l'offre de logement (appartement/maisons ; propriété/location ; social)</b></li> </ul>	

### 2.3.4 Développement économique : une commune active, touristique et agricole

Atouts / Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Une polarité locale : emploi, activité, commerces</li> <li>✗ Une spécificité touristique et culturelle, s'appuyant sur une offre complète, un patrimoine riche et une offre artistique et culturelle développée. Labellisation Village de caractère et Ville et métiers d'arts.</li> <li>✗ Une dynamique agricole vers la diversification et la montée en qualité (labels, bio)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Une certaine polarisation par d'autres centralités (Quissac, Nîmes, Montpellier Alès)</li> <li>✗ Un taux de chômage élevé</li> <li>✗ Importance des emplois et activités saisonnières</li> <li>✗ Une agriculture contrainte, en partie en déclin (SAU et nombre d'exploitation)</li> </ul>
<b>ENJEUX</b>	

- **Maintenir une population active sur la commune**
- **Favoriser la création d'emploi local**
- **Valoriser, pérenniser les activités touristiques à l'année**
- **Prendre en compte la saisonnalité de l'activité dans les aménagements de la ville**
- **Préserver le potentiel agricole du territoire et soutenir les pratiques vertueuses (circuits courts, biologique, pratique respectueuses de l'environnement, contrats MAEC**

### 2.3.5 Équipements et services à la population : une polarité à conforter

Atouts / Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Un niveau d'équipement et de service à la hauteur du statut de polarité d'équilibre</li> <li>✘ Une concentration et accessibilité en centre bourg</li> <li>✘ Une offre culturelle et événementielle dense</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Un sous-équipement des quartiers résidentiels récents (espaces extérieurs) ?</li> <li>✘ Ancienneté des équipements sportifs</li> </ul>
<b>ENJEUX</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Anticiper les besoins en équipements en fonction du projet de développement de la commune</b></li> <li>➤ <b>Créer des aménagements extérieurs en dehors du centre ancien</b></li> </ul>	

### 2.3.6 Déplacements et mobilité : une mobilité trop dépendante des véhicules individuels

Atouts / Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Une bonne desserte routière via la RD 999</li> <li>✗ La voie verte</li> <li>✗ Le centre ancien dédié aux piétons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Une trop faible desserte en transports en commun</li> <li>✗ La forte prépondérance de la voiture dans les déplacements domicile-travail</li> <li>✗ La coupure constituée par la RD 999 pour les liaisons entre différents lieux de vie de la commune</li> <li>✗ Une place insuffisante aux piétons dans les quartiers récents</li> </ul>
<b>ENJEUX</b>	
<p>➤ <b>Développer un maillage doux sécurisé entre les lieux de vie de la commune, de part et d'autre de la RD 999 : centre ancien, quartiers résidentiels, zone d'activité secteur des équipements sportifs, secteur cimetière-salle polyvalente-maison de santé, voie verte.</b></p>	

### 2.3.7 Organisation spatiale, dynamiques urbaines et enjeux paysager de la commune

Atouts / Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Un cœur ancien habité et actif, préservé et mis en valeur, présentant une richesse patrimoniale, urbaine et architecturale, ainsi qu'une silhouette urbaine bien ancrée dans le grand paysage.</li> <li>✗ La forte présence du végétal dans le village</li> <li>✗ Des espaces publics du centre requalifiés</li> <li>✗ Des paysages diversifiés, des vues nombreuses sur des éléments remarquables du paysage (silhouette villageoise, vallée, reliefs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Un développement résidentiel diffus, hétérogène, peu intégré au paysage, en rupture des formes anciennes, et fortement consommateur d'espace</li> <li>✗ Des espaces publics délaissés ou dédiés à la voiture sur les faubourgs</li> <li>✗ Absence d'espaces publics dans les quartiers résidentiels</li> <li>✗ Un fonctionnement urbain coupé par la RD 999, et l'implantation de quartiers résidentiels en discontinuité du centre ancien</li> <li>✗ Des entrées de ville manquant de clarté</li> </ul>

## ENJEUX

- **Préserver et mettre en valeur la silhouette urbaine du village historique**
- **Poursuivre la rénovation du centre ancien en permettant le fonctionnement d'un cœur actif et habité toute l'année**
- **Organiser le développement urbain futur en limitant la consommation d'espace et à partir de l'évolution des quartiers résidentiels (densification maîtrisée, diversification des formes urbaines, intégration paysagère...)**
- **Mettre en valeur des espaces publics en dehors du centre ancien**
- **Relier les différents quartiers : centre, entrée ouest, route de Durfort, quartier résidentiel à l'est du Vidourle**
- **Requalifier les entrées de ville-centre**
- **Préserver la diversité du paysage et les vues remarquables**

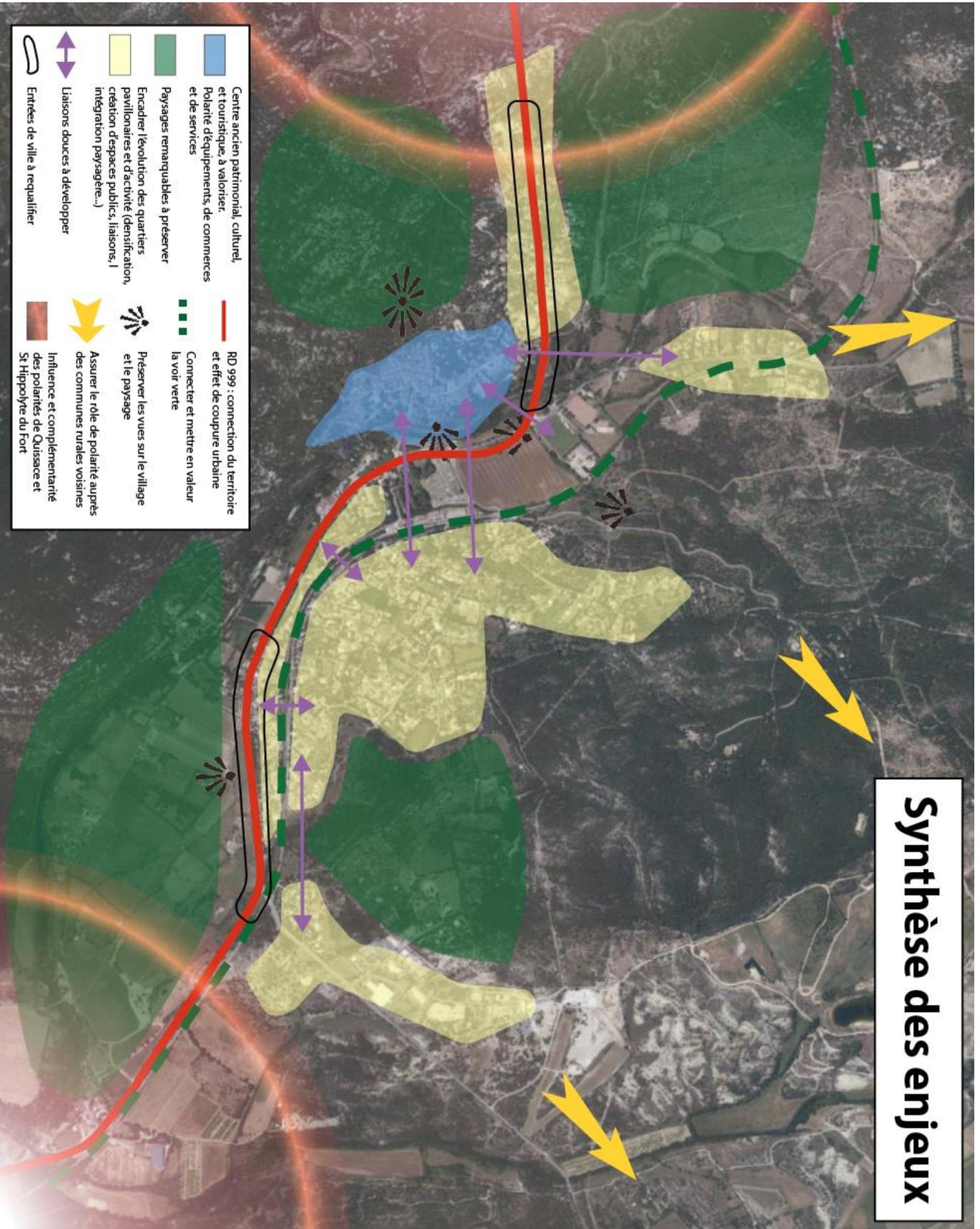
### 2.3.8 Transition écologique et énergétique

Atouts / Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Un territoire sensible, riche en milieux naturels et biodiversité, concernés par de forts enjeux environnementaux et de continuités écologiques</li> <li>✘ Une démarche vers la végétalisation des cours d'école</li> <li>✘ Pratique du pastoralisme et pratiques agricoles de plus en plus respectueuses de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Des menaces sur les milieux humides, et ripisylves</li> <li>✘ Fermeture des milieux ouverts</li> <li>✘ Pression de l'urbanisation et artificialisation des sols</li> <li>✘ Ruptures ponctuelles de continuités écologiques</li> </ul>

## ENJEUX

- **Préserver la biodiversité, les continuités écologiques et différents milieux, tout en permettant un développement raisonné : proscrire l'étalement urbain et le mitage des milieux agricoles et naturels, maintenir les coupures d'urbanisation et les espaces agricoles tampons entre le village et les milieux naturels, protéger les réservoirs de biodiversité et les milieux humides par des zonages spécifiques.**
- **Maintenir et développer le pastoralisme, promouvoir des pratiques agricoles et de la mosaïque agricole permettant le maintien des parcours et l'accueil de biodiversité**
- **Promouvoir des pratiques favorables à la biodiversité : gestion différenciée, P Phyto, conseils de plantation...**

# Synthèse des enjeux



REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-200034411-20230308-CCPC\_38\_803

## **Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation**

La stratégie de développement et de valorisation de Sauve s'articulera pour les prochaines années autour de trois axes principaux : des projets contribuant à la préservation de l'environnement ; la poursuite de l'aménagement paysager et urbain qualitatif de la ville ; le développement d'une offre d'équipements à hauteur de son rôle de polarité d'équilibre du territoire du piémont cévenol.

### **Axe stratégique 1 : Un projet de développement favorisant la transition climatique**

La qualité de vie et l'attractivité de Sauve, tant touristiques que résidentielles, sont en grande partie dues à un environnement naturel et paysager préservé. Par ailleurs, en résonance avec les enjeux globaux du changement climatique, la commune est déjà engagée depuis plusieurs années dans un série d'actions contribuant à lutter localement contre le changement climatique et ses impacts.

Le projet de développement et de valorisation de la commune poursuivra donc logiquement cet engagement en faveur de l'environnement, à travers plusieurs champs d'actions possibles :

- Des choix de développement urbain vertueux, avec une consommation d'espaces naturels et agricoles minimales, et l'objectif de répondre aux besoins en logements en exploitants au mieux l'enveloppe urbaine actuelle (cf. PLU en cours d'élaboration).

En creux, ces choix d'urbanisation très contraints permettront de préserver les espaces et paysages naturels et agricoles de la commune, notamment par la protection des écrins boisés au Nord et Sud du village ; le maintien des espaces ouverts aux abords du village et de leur spécificités (agricoles, faunistiques et floristiques) ; la préservation des corridors écologiques de coupures urbaines ; ou encore l'arrêt du mitage des terres agricoles...

- La mise en place et le soutien à des projets agricoles ou alimentaires vertueux, contribuant à la fois à l'entretien du paysage, au maintien en activité des terres agricoles, et à la production alimentaire locale. Ainsi la commune souhaite mettre en place un ensemble de jardins familiaux permettant aux habitants n'ayant pas accès à des terres, de faire leur potager et consommer leur propre production. Par ailleurs une réflexion est engagée sur le maintien du pastoralisme et l'accueil d'un berger sur la commune, qui contribuera au maintien des paysages ouverts tout en maintenant une activité agricole sur la commune.
- Enfin la commune s'engage aussi vers un usage raisonné des ressources naturelles et énergétiques. En particulier une démarche d'optimisation de la consommation d'énergie est engagée, avec une audit sur les bâtiments publics, et la réhabilitation thermique de plusieurs équipements (groupe scolaire, mairie, ancien foyer). La désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'écoles permettront également une meilleure gestion de l'eau ainsi que la création d'un îlot de fraîcheur en centre ville.

## **Axe stratégique 2 : Poursuivre l'aménagement urbain et paysager qualitatif de la ville**

La commune est engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale de requalification urbaine et paysagère des espaces urbains, visant à offrir un cadre de vie qualitatif aux habitants et visiteurs. Cette démarche a débuté par le centre historique, via un programme ambitieux de requalification des espaces publics, accompagné d'un soutien à la requalification des façades. Cette démarche a permis à Sauve de mettre en valeur son patrimoine urbain et son centre ville, et d'offrir aux habitants une réelle qualité de vie.

Par ailleurs, comme évoqué plus haut, les choix d'urbanisme de la commune ne s'orienteront pas vers la recherche d'extensions urbaines ou de grands projets de développements urbains, au-delà des deux projets déjà engagés à Puech d'Anduze (8 logements) et Trincaude (4 logements).

Le projet de développement et de valorisation de Sauve s'articulera donc essentiellement autour de la mise en valeur et de la requalification des espaces urbains actuels, ainsi que de la recherche d'un meilleur fonctionnement urbain, et notamment par :

- La poursuite et la finalisation de la requalification et de l'aménagement du centre médiéval, tout en permettant son fonctionnement en tant que cœur urbain actif et habité ; ainsi que la valorisation du patrimoine médiéval (requalification des remparts et création d'un sentiment d'interprétation).
- La préservation et la mise en valeur de la silhouette du village historique, ainsi que des diverses vues remarquables sur et depuis le centre.
- La mise en valeur et la sécurisation des entrées du village, et l'atténuation de la coupure urbaine de la RD.
- L'encadrement l'évolution et la densification des quartiers pavillonnaires, tout en oeuvrant à leur amélioration, en particulier avec la création de deux espaces publics : un parc de 13 hectares au secteur Trincaude, et un jardin d'enfant de 5000 mètres carrés.
- De meilleures liaisons entre les quartiers, notamment en modes doux (centre, entrée ouest, route de Durfort, quartiers résidentiels à l'est du Vidourle, secteurs d'équipements, ZAE...)

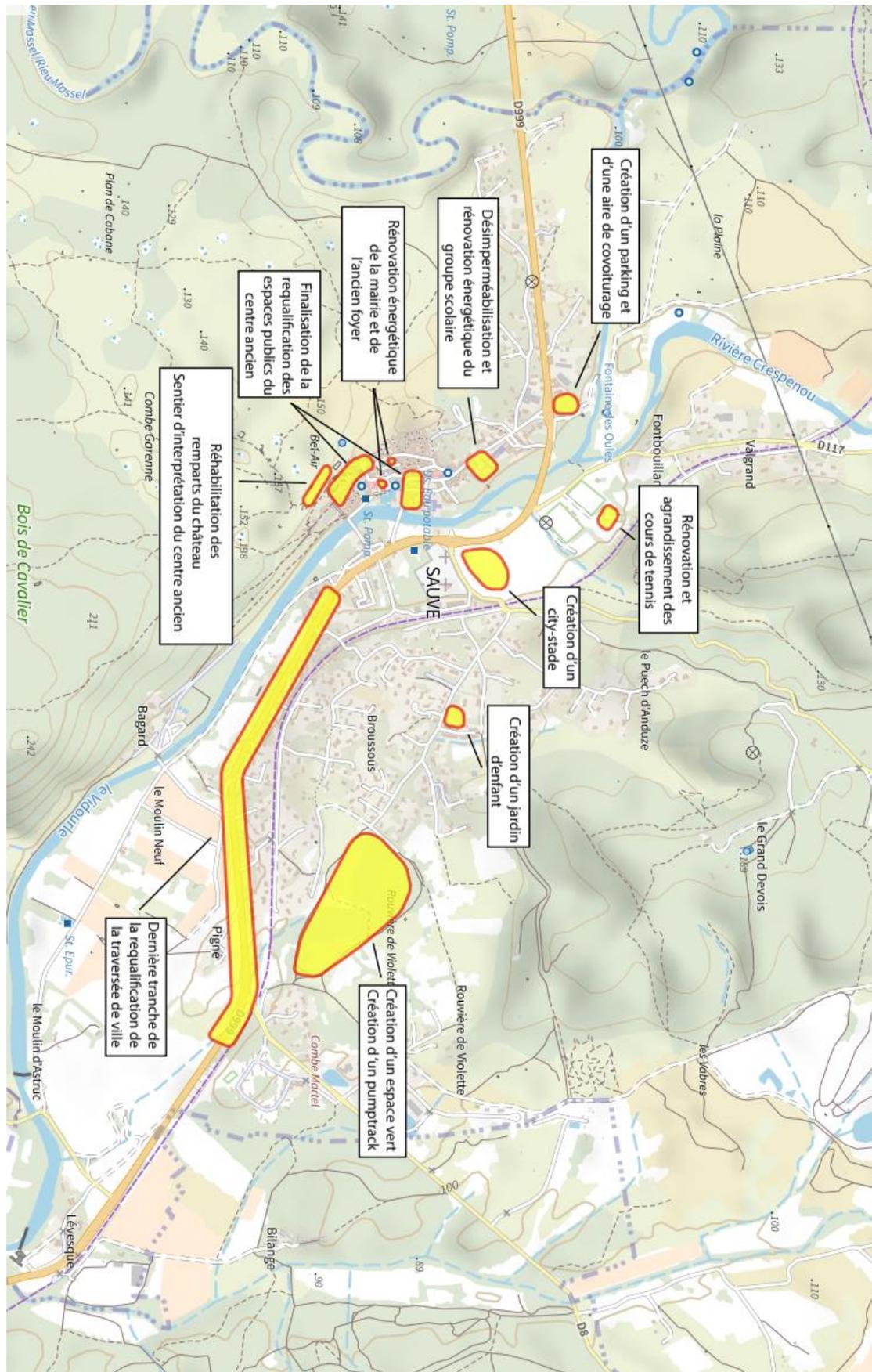
## **Axe stratégique 3 : Tenir le rôle de polarité d'équilibre en développant et faisant évoluer les équipements de la commune**

La commune est identifiée aujourd'hui comme une polarité d'équilibre du territoire, entre Quissac et St-Hippolyte du Fort, et joue un rôle réel de polarité de services et d'équipements de proximité auprès de la population des communes environnantes. Aussi il s'agira de maintenir cette fonction et cette place dans le territoire, en adaptant les équipements existants aux exigences actuelles, et en développant l'offre de services et d'équipements sur la commune :

- Réhabilitation de la mairie (thermique et accessibilité)
- Réhabilitation des cours de tennis et création d'un troisième
- Réhabilitation du foyer en locaux associatifs et salle de sport
- Création de parkings et aire de covoiturage aux abords du centre
- Création d'un skate park, d'un city-stade et d'un pumtrack

- Désimperméabilisation des cours d'école et réhabilitation des groupes scolaires

# Synthèse des projets



## Article 4 : Les mesures

### opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période 2022 / 2028.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Causses Cévennes et CC Piémont Cévenol, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagées sur le territoire pour 2022-2028.

## **Article 5 : Les partenaires**

### **Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement**

- **De la Communauté de Communes du Piémont Cévenol**

La stratégie et le plan d'actions détaillés dans le présent document, s'inscrivent parfaitement dans les 4 axes de développement du projet de territoire de la communauté de communes du Piémont cévenol :

#### **Consolider un socle commun de services à la population**

La commune présente une offre de services et d'équipements, qui rayonnent sur les communes alentours, par sa position géographiquement centrale sur le territoire de la communauté de communes, à mi-chemin entre deux autres pôles de centralité. La voie verte départementale, qui traverse le territoire intercommunal d'est en ouest en passant par Sauve, reflète bien cette centralité de la commune.

Le développement de nouveaux équipements et services sportifs et de loisirs tels que les skate park, city stade, pumptrack et ludothèque, dans le cadre de la démarche bourg-centre, vont permettre à la commune de compléter l'offre déjà existante sur le territoire, et d'apporter de nouveaux usages à la population. Ces nouveaux équipements sont en adéquation avec les équipements intercommunaux déjà existants, qu'ils soient dédiés à la petite enfance comme le centre de loisirs ou la micro-crèche, ou sportifs comme le stade Robert GAILLARD.

La création d'espaces publics, et notamment d'un jardin d'enfants vont également dans ce sens, et contribuent à l'installation de familles sur le territoire, tout comme les jardins partagés récemment créés.

Par ailleurs, la volonté de favoriser une mobilité douce, et la démarche de requalification et d'aménagement du centre ancien vont également permettre aux habitants d'accéder davantage aux services et équipements.

#### **Assurer le développement économique du territoire**

Le patrimoine naturel et architectural de la commune en fait un site touristique prépondérant au sein de la communauté de communes, et contribue ainsi fortement à son développement économique.

La réhabilitation d'une partie des anciens remparts et la création d'un sentier d'interprétation vont renforcer le patrimoine touristique de la commune, tout comme la mise en valeur des vues remarquables sur le village et cette démarche s'inscrit pleinement dans la stratégie tourisme du Piémont cévenol arrêtée en 2018.

De plus, la réhabilitation du centre ancien concourt à la mise en valeur des commerces de proximité, et au maintien d'activités et d'emplois locaux.

Enfin, la volonté de favoriser une agriculture durable et les circuits-courts contribue là-aussi au développement d'activités économiques sur le territoire.

### Promouvoir le territoire et son identité

La stratégie de la commune dans la démarche bourg-centre et le plan d'actions qui en découle, prévoit de préserver et de mettre en valeur la silhouette médiévale de la commune, et également de mettre en avant la richesse de son patrimoine naturel.

Ces objectifs s'inscrivent parfaitement dans la préservation de l'identité du territoire, visée par la communauté de communes, et rejoint notamment deux de ses composantes que sont une biodiversité, et un patrimoine bâti et historique riches.

### Préserver le cadre de vie et faciliter la transition énergétique et écologique du territoire

De nombreuses actions sont prévues par la commune, en faveur de la transition écologique. En effet, que ce soit dans le domaine de l'amélioration de la performance du patrimoine bâti, de la mobilité durable ou encore de la gestion des risques par la désimperméabilisation des sols, la démarche bourg-centre de la commune est fortement marquée par la prise en compte des enjeux environnementaux. Elle rejoint en tout point les objectifs de la communauté de communes en faveur d'un aménagement durable du territoire.

## • **Du PETR Causses et Cévennes**

Le projet de territoire du PETR repose sur 3 axes : l'attractivité grâce à une recherche de dynamique démographique positive sur l'ensemble du territoire et une amélioration du cadre de vie ; le soutien à l'économie et aux ressources locales par un appui renforcé aux filières locales et notamment celles en lien avec la transition écologique et la communication afin de retrouver une confiance collective dans le territoire.

Le diagnostic du territoire a révélé la faiblesse de l'armature urbaine et le rôle essentiel que doivent jouer les bourgs-centres afin de proposer une offre de services satisfaisante, permettant de renforcer l'attractivité de tout le territoire. Les bourg-centres ont souvent pris du retard dans les processus rénovation urbaine, accroissant le fossé entre un territoire globalement attractif et des petites villes qui ne l'étaient pas.

Il est à présent essentiel d'affirmer le rôle de ces bourgs-centres en travaillant de concert sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, l'embellissement des espaces publics, sur le maintien et le développement de services à la population ainsi qu'aux touristes, sur la rénovation ou la production de logements collectifs de qualité ainsi que sur la mise en place de services de déplacements durables.

Du point de vue économique, il est attendu que les bourgs-centres puissent travailler sur l'accueil des entreprises, soit sous la forme de zones d'activités adaptées à la demande des entreprises locales et aux enjeux de transition écologique ainsi que sur de nouvelles formes d'accueil, notamment par le biais de rénovation de bureaux et d'espaces de travail partagés.

L'ensemble de ce travail, essentiel pour l'avenir du territoire se poursuit dans l'élaboration du SCOT du PETR Causses et Cévennes, s'appuyant d'abord sur les contrats bourgs centres du PETR et s'ouvrant aux problématiques plus globales de transitions, d'atténuation et l'adaptation au changement climatique, d'organisation des déplacements et de protections des espaces naturels.

## **Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions**

### **• De la Communauté de Communes du Piémont Cévenol**

Plusieurs actions prévues par la commune, sont à la croisée de projets portés par la communauté de communes.

A titre d'exemple, le développement de circuits-courts et d'une agriculture durable est en corrélation avec le Projet Alimentaire Territorial, mené par le service développement économique.

Les actions à visée environnementale inscrites dans la démarche bourg-centre sont parfaitement en adéquation avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes.

Les différents services de la communauté de communes pourront donc contribuer aux actions portées par la commune dans la démarche bourg-centre. L'intercommunalité sera présente aux côtés de la commune, et sera notamment représentée dans les différents comités de pilotage, et dans les réunions de travail.

### **• Du PETR Causses et Cévennes**

Le PETR interviendra en appui à la conduite du contrat bourgs-centres auprès de la commune et de la communauté de communes notamment dans les domaines suivants :

- Accompagnement dans le montage des demandes de financements des actions,
- Appui à l'animation de réunions techniques ou de concertation pour la mise en œuvre des projets,
- Préparation des comités de pilotage,
- Évaluation du contrat et préparation des phases ultérieures.

### **• Du CAUE 30**

Le CAUE 30 pourra, sur demande de la commune, l'accompagner dans la mise en œuvre des actions ayant trait à l'architecture, l'urbanisme et le paysage. Il

pourra s'agir d'une assistance à la rédaction de cahiers des charges et à la sélection de prestataire, d'avis technique ou de participation au suivi d'études.

## **Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département Du Gard et modalités d'intervention et contributions du Département**

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de Sauve dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- la redistribution des ressources financières aux collectivités moins bien dotées constitue une des missions historiques des Départements ;
- le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- enfin, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en Contrats de Territoire**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un

**Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

A travers ses contrats territoriaux, le Département soutient les investissements des communes et de leurs groupements dans de nombreux domaines, en fonction des priorités qu'elles auront elles-mêmes définies : cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique ...

Toutefois, pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet [www.gard.fr/demander-une-subvention](http://www.gard.fr/demander-une-subvention) ou bien via le site web [www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr) à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- **31 octobre de l'année N-1** pour une programmation au premier semestre de l'année en cours
- **31 janvier de l'année en cours** pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants

Une attention particulière sera apportée aux projets d'importance ou d'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire.

## **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

## **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

## **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

### **L'Agence Régionale Energie Climat**

#### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-200034411-20230308-CCPC\_38\_803

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

### **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

#### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

### **L'Agence Régionale de la Biodiversité**

#### **A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-200034411-20230308-CCPC\_38\_803

## L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

### AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

### L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr) ou par téléphone au 05 61 11 03 11

### La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

#### FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

### La Foncière Agricole d'Occitanie

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-200034411-20230308-CCPC\_38\_803

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets. Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

*Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien :* [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

## **Article 8 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la commune de Sauve
- la Communauté de Communes du Piémont Cévenol
- le PETR Causses et Cévennes
- la Région Occitanie
- Le Département du Gard

Ce Comité de Pilotage associera également le CAUE 30 partenaire de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Sauve.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Sauve.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

## **Article 9 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



<p>Le Maire de la Commune de Sauve</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Le Présidente de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>La Président du P.E.T.R. Causses et Cévennes</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>
<p>La Présidente du Département du Gard</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>		<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>

## Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation (cf. fiches actions)	
<b>AXE STRATÉGIQUE 1 : S'inscrire dans la transition climatique</b>	
<b>ACTION 1.1</b> Poursuivre la transition climatique et énergétique	<i>Projet 1.1.1 Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école</i>
	<i>Projet 1.1.2 Réhabilitation thermique des équipements (voir Axe 3)</i>
<b>AXE STRATÉGIQUE 2 : Poursuivre l'aménagement urbain et paysager qualitatif de la ville</b>	
<b>ACTION 2.1</b> Requalification et mise en valeur du centre ancien	<i>Projet 2.1.1 Travaux de mise en valeur du Centre Ancien – Tranches 7 – 8 – 9</i>
	<i>Projet 2.1.2 Réhabilitation d'une partie des anciens remparts de la cité médiévale</i>
	<i>Projet 2.1.3 Création d'un sentier d'interprétation axé sur le passé médiéval</i>
<b>ACTION 2.2</b> Améliorer le cadre de vie des habitants	<i>Projet 2.3.1 Requalification et sécurisation de l'entrée de ville Sud et de la traversée du village</i>
	<i>Projet 2.3.2 Création d'un jardin d'enfant au secteur Puits de Cours</i>
	<i>Projet 2.3.3 Réalisation d'un espace vert de détente et loisirs au secteur Trincaude</i>
<b>AXE STRATÉGIQUE 3 : Adapter et développer les équipements</b>	
<b>ACTION 3.1</b> Adapter les équipements existants	<i>Projet 3.1.1 Réhabilitation thermique et accessibilité de la mairie</i>
	<i>Projet 3.1.2 Réhabilitation thermique et accessibilité de l'ancien espace culturel</i>
	<i>Projet 3.1.3 Réhabilitation thermique et accessibilité des écoles</i>
<b>ACTION 3.2</b> Développer l'offre d'équipement	<i>Projet 3.2.1 Création d'un skatepark et d'un City-stade</i>
	<i>Projet 3.2.2 Réhabilitation et développement des équipements de tennis</i>
	<i>Projet 3.2.3 Création d'un Pumptrack</i>
	<i>Projet 3.2.4 Création d'un parking et d'une aire de covoiturage</i>

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.</b>
<b>S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE</b>	<b>Adapter les équipements au changement climatique</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Face au changement climatique, la commune doit adapter ses équipements à la fois pour un meilleur confort d'usage, et pour une meilleure gestion des ressources (eau, énergie).	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
Améliorer la gestion de l'eau ; diminuer l'îlot de chaleur urbain ; diminuer la consommation énergétique et améliorer le confort thermique ; renforcer la biodiversité en ville ; améliorer le confort d'usage des équipements.	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.1.1. : Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Le projet prévoit une transformation des cours du groupe scolaire publique de la commune. Il s'agit à la fois d'une désimperméabilisation des sols (94 % des sols rendus perméables contre 16 % actuellement), et d'une végétalisation (55 % de l'espace végétalisé contre 8 %).</p> <p>Le projet permet une meilleure gestion des eaux pluviales, un renforcement de la biodiversité, la création d'un îlot de fraîcheur, et globalement un meilleur confort d'usage.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 700 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2022 Etudes et appel d'offre 2023 Réalisation</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Agence de l'eau</p>	

<p>Partenariat financier : Agence de l'eau ; Département (réponse à l'appel à projet Agence de l'eau )</p>	
<p><b>Projet 1.1.2. : Réhabilitation thermique des équipements communaux</b></p> <p><b>Descriptif :</b> La commune prévoit la réhabilitation thermique de la mairie, de l'ancien espace culturel/foyer, et du groupe scolaire.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p> <p>Détails des projets : voir Axe 3 / Action 3.1</p>	
<p><b>ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du cadre de vie des élèves et personnels</li> <li>• Amélioration de la gestion de l'eau</li> <li>• Baisse de la consommation énergétique des équipements</li> <li>• Amélioration du confort thermique des équipements</li> </ul>	

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1.</b>
<b>POUR SUIVRE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER QUALITATIF DE LA VILLE</b>	<b>Requalification et mise en valeur du centre ancien</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La commune a engagé depuis 2013 un projet global de réhabilitation et de mise en valeur du centre ancien, associant requalification des espaces publics et soutien à la réfection des façades. Le projet s'inscrit pleinement dans les démarches Grand Site Occitanie ou Villes et villages de Caractère.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Mettre en valeur le patrimoine bâti et le centre médiéval de Sauve, à la fois pour offrir un cadre de vie qualitatif aux habitants, et pour renforcer son attrait en tant que site touristique patrimonial.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	



## Projet 2.1.2 : Réhabilitation d'une partie des anciens remparts de la cité médiévale

**Descriptif :** Acquisition du foncier de l'ancienne citerne d'eau potable du château médiéval et d'une partie des remparts, en vue de leur réhabilitation (terrassement et reconstruction) et intégration à un sentier d'interprétation. Organisation de fouilles et réflexion historique pour leur mise en valeur.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Améliorer la santé et la bien être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Commune

**Coût estimatif :** 50 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :**

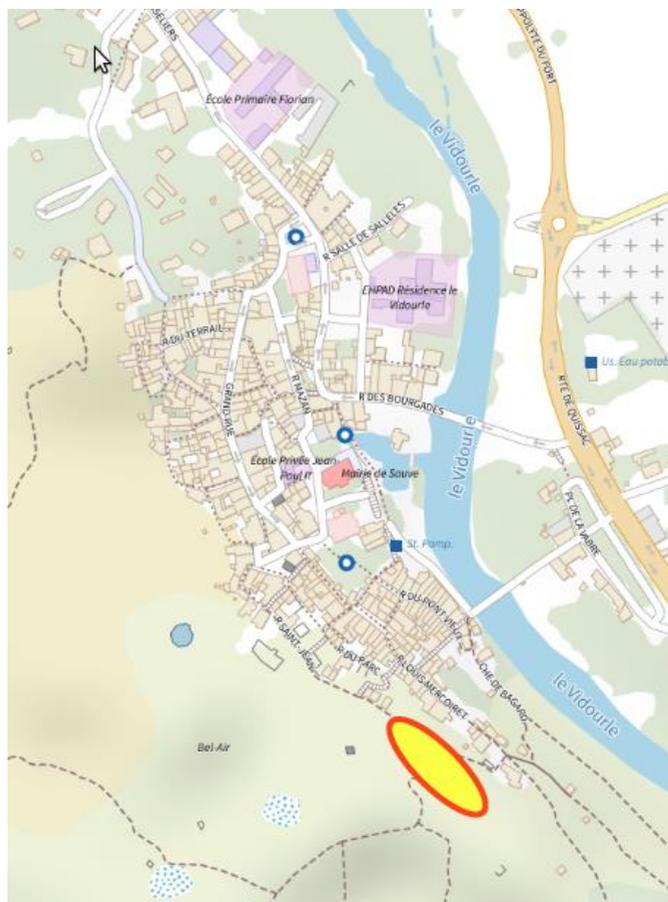
2022-2023 Etudes

2024 Réalisation

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : DRAC/ABF ; Maître d'œuvre (Vial) ; Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en méditerranée

Partenariat financier : Région ; Département ; Etat (DRAC)



## Projet 2.1.3 : Création d'un sentier d'interprétation axé sur le passé médiéval

**Descriptif :** Création d'un sentier d'interprétation, autour des châteaux de Sauve (médiéval, russe et Roquevaire) et plus généralement du patrimoine médiéval de la ville, permettant de découvrir l'histoire de Sauve à l'aide de supports explicatifs.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**Maître d'ouvrage :** Commune

**Coût estimatif :** 50 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :**

2025 Etudes

2026 Réalisation

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en méditerranée ; Gard Tourisme ; DRAC

Partenariat financier : Région ; Département ; Etat



REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-200034411-20230308-CCPC\_38\_803

## ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Achèvement du programme de travaux de réhabilitation du centre
- Valorisation patrimoniale du centre médiéval
- Fréquentation touristique du centre

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.2.</b>
<b>POUR SUIVRE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER QUALITATIF DE LA VILLE</b>	<b>Améliorer le cadre de vie des habitants</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Le développement urbain de la seconde moitié du XX <sup>e</sup> siècle s'est fait hors du centre ancien, de l'autre côté du Vidourle et de la RD, selon les logiques classiques des quartiers résidentiels. Constitué d'habitat individuel réalisé au coup par coup, et peu reliés au centre ancien du fait de la coupure de la RD, des actions d'amélioration des espaces publics sont nécessaires.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
Atténuer l'effet de coupure urbaine de la RD ; sécuriser les entrées de ville ; améliorer le cadre de vie des quartiers résidentiels ; développer les espaces publics.	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	

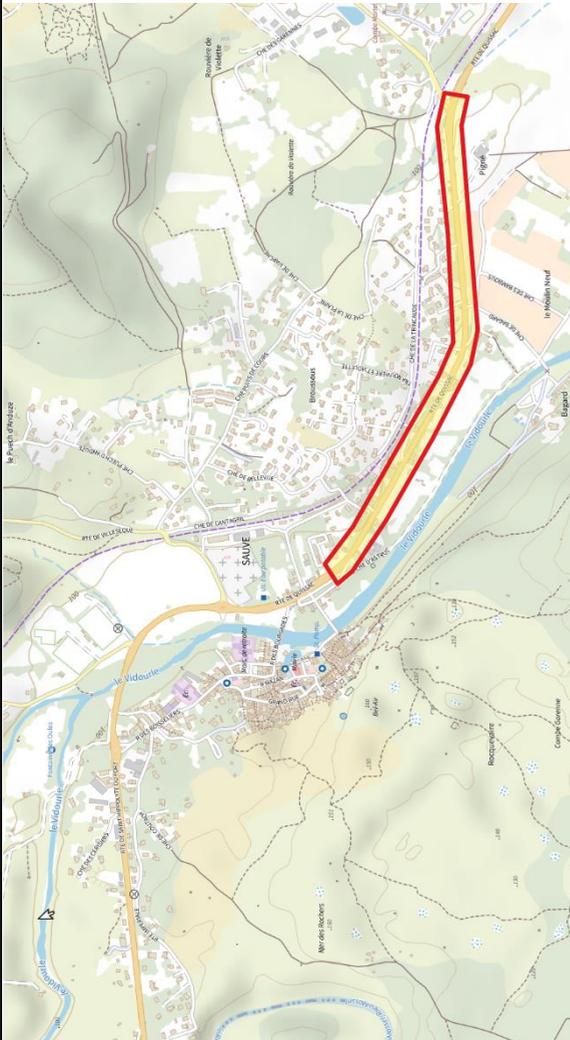
REÇU EN PREFECTURE

51  
Le 13/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-200034411-20230308-CCPC\_38\_803

## Projet 2.2.1. : Requalification et



### sécurisation de l'entrée de ville Sud et de la traversée du village

**Descriptif :** La ville et le CD 30 ont engagé en 2015 la requalification et sécurisation de la traversée de ville (RD 999), et achevé les deux 1ères tranches (section centre et entrée Ouest direction St Hippolyte du Fort). La 3° et dernière tranche du projet de requalification de la traversée sur l'entrée Sud (direction Quissac) doit être lancée, prévoyant la requalification de la voirie, la sécurisation de l'entrée de ville et des aménagements dédiés aux déplacements doux (aménagement de traversées sécurisées ; réalisation de trottoirs, réorientation des cycles vers la voie verte existante).

#### **Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**Maître d'ouvrage :** Commune et CD30

**Coût estimatif :** 400 000 € HT

#### **Calendrier prévisionnel :**

2022 Études

2023 Réalisation

REÇU EN PREFECTURE

52  
le 13/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-200034411-20230308-CCPC\_38\_803

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : Maître d'œuvre  
(Amevia) ; Département

Partenariat financier : Département

REÇU EN PREFECTURE

53  
le 13/03/2023

Application agréée E-legalite.com



### **Projet 2.2.2. : Création d'un jardin d'enfants au secteur Puits de Cours**

**Descriptif** : Création d'un parc pour enfants au secteur Puits de Cours, sur une parcelle de 4000 mètres carrés (aménagement de jeux pour enfants). Projet situé sur un terrain naturel, sans imperméabilisation prévue, et avec plantations d'arbres.

Le jardin sera relié au centre via la traversée sécurisée de la RD depuis la place Vabre, le cheminement doux vers la gare, et un aménagement doux à réaliser depuis la gare vers le parc.

**Référentiel territorial du Pacte Vert** : Améliorer la santé et la bien être des habitants

**Maître d'ouvrage** : Commune

**Coût estimatif** : 50 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :**

2024 Études

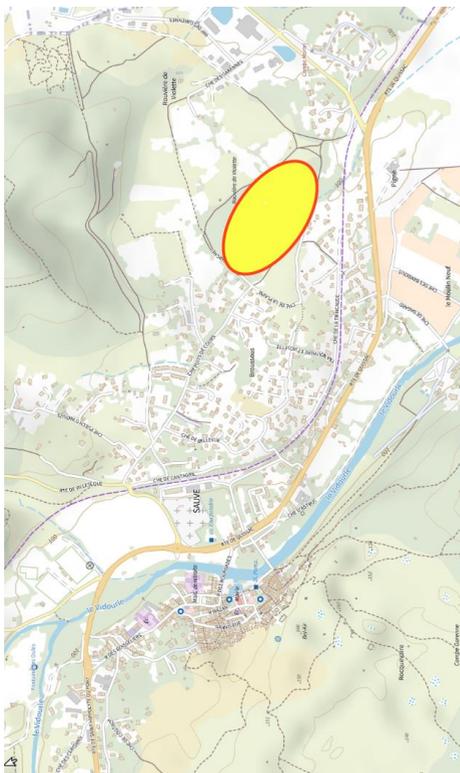
2025 Réalisation

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : /

Partenariat financier : Région ; Département

## Projet 2.2.3. : Réalisation d'un



### espace vert au secteur Trincande

**Descriptif :** Réalisation d'un espace vert et de nature, à vocation de loisirs et de détente sur un périmètre de 13 hectares au secteur Trincande. Le parc intégrera notamment un parcours de santé. Il sera également mutualisé avec des aménagements de gestion des eaux pluviales.

Le parc aura une réelle dimension communale et sera destiné à l'ensemble des habitants, la commune ne disposant aujourd'hui pas de ce type d'espace.

Le parc sera relié au centre via la traversée sécurisée de la RD depuis la place Vabre, le cheminement doux vers la gare, et un aménagement doux à réaliser depuis la gare vers le parc.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Améliorer la santé et la bien être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Commune

**Coût estimatif :** 80 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :**

2024-2025 Études

2026 Réalisation

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : CAUE

Partenariat financier : Région ; Département ;

Etat

## ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

REÇU EN PREFECTURE

55  
Le 13/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-200034411-20230308-CCPC\_38\_803

- Achèvement de la traversée de ville
- Aménagement qualitatif des nouveaux espaces verts

**Axe 3**

**Fiche action 3.1.**

REÇU EN PREFECTURE  
50  
le 13/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-200034411-20230308-CCPC\_38\_803

**Adapter et développer les équipements,**  
en tant que polarité d'équilibre du territoire  
du piémont cévenol

**Adapter les équipements existants**

## PRESENTATION DE L'ACTION

### Contexte

La commune est dotée d'équipements pour partie anciens qui nécessitent d'être adaptés aux normes actuelles, tant énergétiques qu'en matière d'accessibilité.

### Objectifs stratégiques

Améliorer le confort thermique et diminuer la consommation énergétique ; permettre l'accès à tous aux équipements publics.

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### Projet 3.1.1. : Réhabilitation thermique et mise aux normes accessibilité de la mairie

**Descriptif :** Projet de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie ; remplacement des menuiseries extérieures et réhabilitation de la toiture avec isolation. Une réflexion sera menée sur le système de chauffage. Mise aux normes accessibilité.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

**Maître d'ouvrage :** Commune

**Coût estimatif :** 1 000 000 € HT

#### Calendrier prévisionnel :

2023 Études (audit énergétique)  
2024 Réalisation

#### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Maître d'œuvre (Olivier Rampon Architecte) ; ABF  
Partenariat financier : Région ; Région ; État



REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-200034411-20230308-CCPC\_38\_803

### Projet 3.1.2. : Réhabilitation thermique et mise aux normes accessibilité de l'ancien espace culturel / foyer

**Descriptif :** Projet de rénovation du bâtiment prévoyant la réalisation de locaux pour les associations et de salles de sport.

Le bâtiment bénéficiera du remplacement du système de chauffage, de la réhabilitation et isolation de la toiture et du remplacement des menuiseries extérieures. L'isolation des murs est envisagée. Mise aux normes accessibilité.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

**Maître d'ouvrage :** Commune

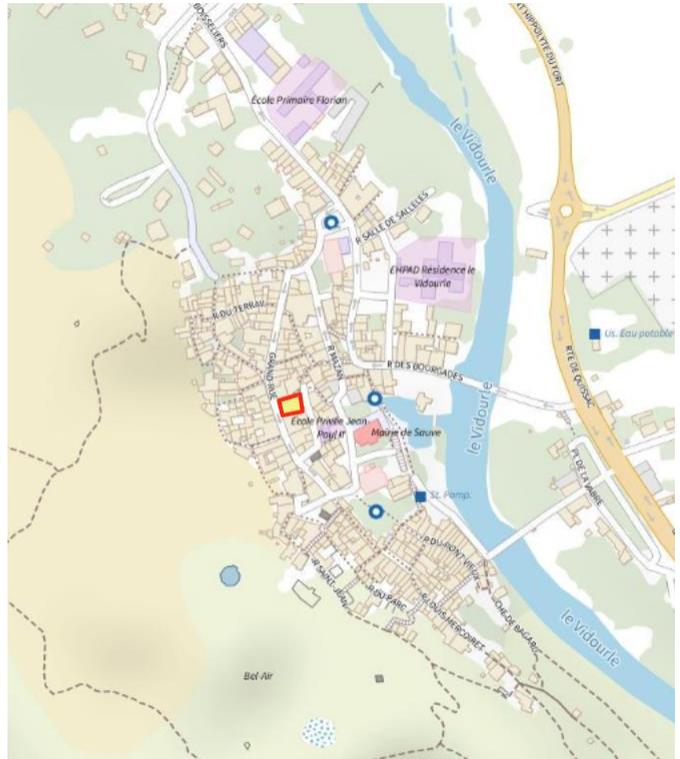
**Coût estimatif :** 1 000 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :**

2023 Études  
2027 Réalisation

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : ATD 30  
Partenariat financier : Région ; Département ; Etat



### Projet 3.1.3. : Réhabilitation thermique et mise aux normes accessibilité du groupe scolaire Florian

**Descriptif :** Rénovation énergétique du groupe scolaire prévoyant le remplacement des menuiseries et le remplacement du système de chauffage. Mise aux normes accessibilité.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

**Maître d'ouvrage :** Commune

**Coût estimatif :** 600 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :**

Audit énergétique déjà réalisé  
2024-2025 Études  
2026 Réalisation

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : ATD 30  
Partenariat financier : Région ; Département ; Etat



## ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

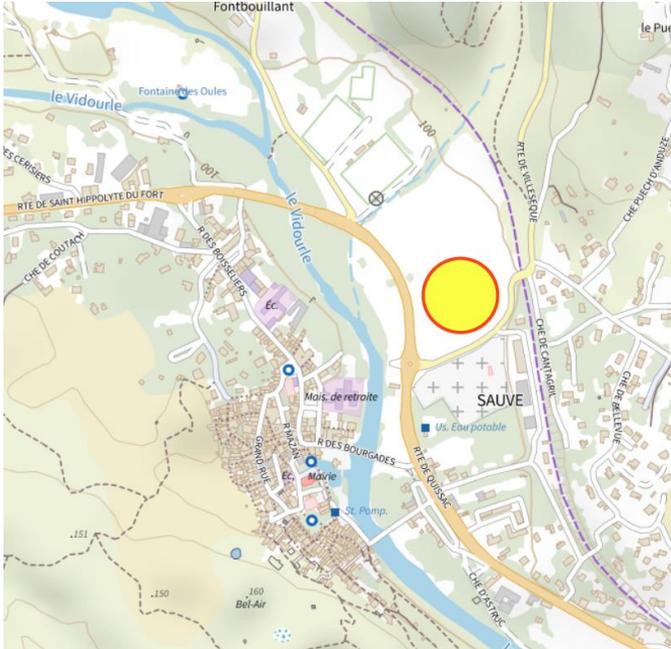
- Amélioration du confort thermique des équipements
- Baisse des consommations énergétiques
- Accessibilité à tous aux équipements

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-200034411-20230308-CCPC\_38\_803

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.2.</b>
<b>Adapter et développer les équipements,</b> en tant que polarité d'équilibre du territoire du piémont cévenol	<b>Développer l'offre d'équipement</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
La commune, pôle de proximité du bassin de vie du Piémont Cévenol, est dotée d'équipements bénéficiant aux habitants du territoire élargi. Elle souhaite conforter ce rôle et développer ces équipements.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
Favoriser l'accès au plus grand nombre à des équipements de proximité, de loisirs et détente.	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 3.2.1. : Création d'un skatepark et d'un city-stade</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Développement des équipements sportifs et de loisirs en direction des jeunes par la création d'un skatepark et d'un city-stade, en continuité du secteur d'équipements existant (Nord-Ouest)</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b>  Améliorer la santé et le bien être des habitants</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 400 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b>  2022 Réalisation</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  Partenariat technique : Maître d'œuvre (Urbanconnect)  Partenariat financier : Région ; Département ; Etat</p>	

### Projet 3.2.2. : Rénovation et développement des équipements de tennis

**Descriptif :** Réhabilitation des 2 courts de tennis existants et création d'un troisième court.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Commune

**Coût estimatif :** 200 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :**

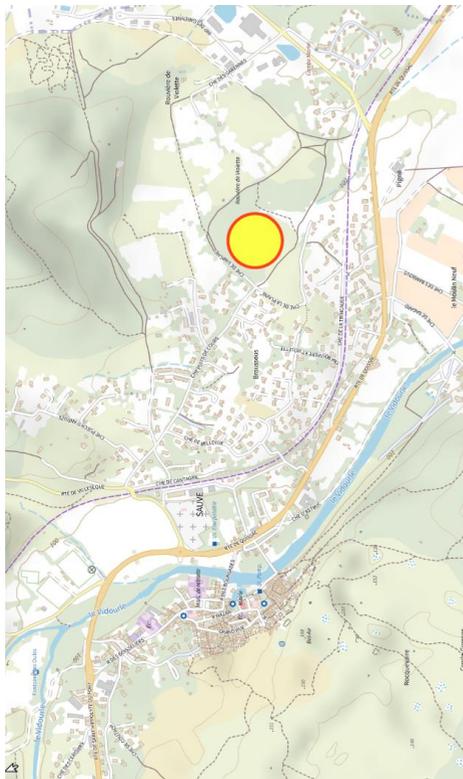
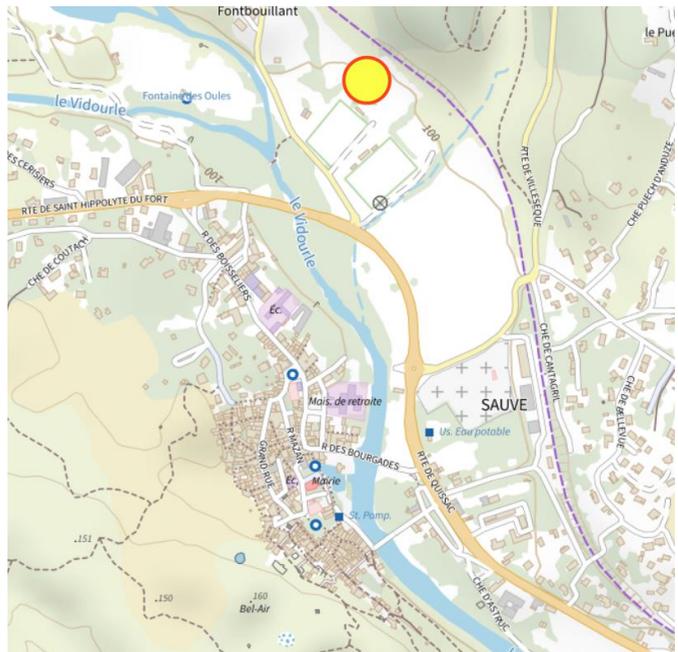
2023 Réalisation

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : /

Partenariat financier : Région ; Département ;

Fédération Française de Tennis



### Projet 3.2.3. : Création d'un Pumptrack

**Descriptif :** Création d'un Pumptrack, composé d'un circuit pour adolescents et d'un circuit dédié aux plus jeunes.

Les circuits seront implantés sur la partie inondable du futur espace vert du secteur Trincaude.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Améliorer la santé et le bien être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Commune

**Coût estimatif :** 100 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :**

2024-2025 Études

2026 Réalisation

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : /

Partenariat financier : Région ; Département

### Projet 3.2.4. : Création d'un parking et d'une aire de covoiturage

**Descriptif :** Création sur le lieu dit du Délaissé du Centenaire, route de Saint-Hippolyte, d'un parking de 100 places et de 20 places dédiées au covoiturage. Le parking, situé à l'entrée Nord du centre ancien, sera dédié tant aux résidents qu'aux visiteurs. Le projet prévoira une désimperméabilisation des sols ainsi qu'une large végétalisation.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Commune

**Coût estimatif :** 150 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :**

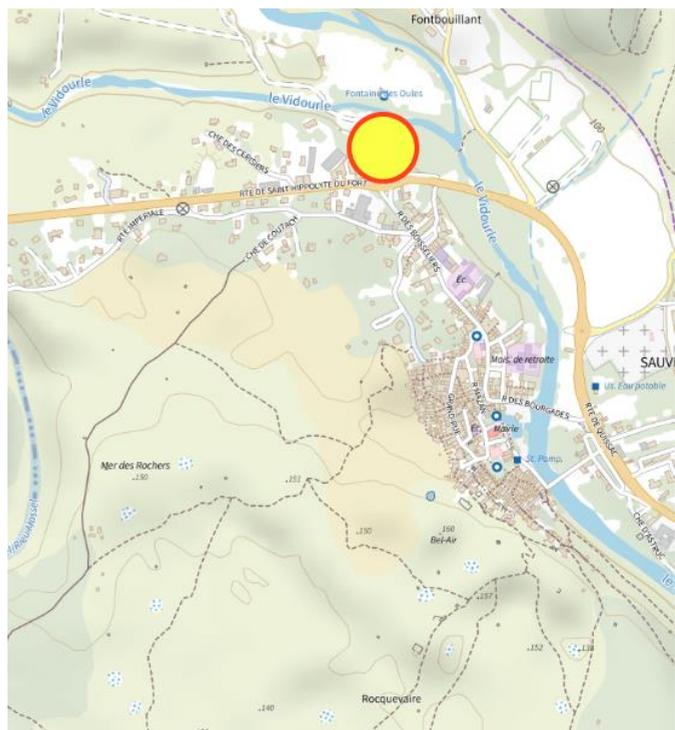
2024 Études

2025 Réalisation

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : ATD 30

Partenariat financier : Département ; État



## ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-200034411-20230308-CCPC\_38\_803

- Fréquentation des équipements
- Diminution de la voiture en centre ville

## Annexe 2 : Le programme pluriannuel d'actions 2022-2024

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024		Première période du contrat			Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024	
AXE STRATÉGIQUE 1 : S'inscrire dans la transition climatique					
AXE STRATÉGIQUE 2 : Poursuivre l'aménagement urbain et paysager qualitatif de la ville					
<b>ACTION 2.1</b> Requalification et mise en valeur du centre ancien	<i>Projet 2.1.1 Travaux de mise en valeur du Centre Ancien</i>				Améliorer la santé et la bien être des habitants
	<i>Projet 2.1.2 Réhabilitation d'une partie des anciens remparts de la cité médiévale</i>				Améliorer la santé et la bien être des habitants

	<i>Projet 2.1.3 Création d'un sentier d'interprétation axé sur le passé médiéval</i>								Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.
<b>AXE STRATÉGIQUE 3 : Adapter et développer les équipements, en tant que polarité d'équilibre du territoire</b>									
<b>ACTION 3.1 Adapter les équipements existants</b>	<i>Projet 3.1.1 Réhabilitation thermique et accessibilité de la mairie</i>								Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
<b>ACTION 3.2 Développer l'offre d'équipement</b>	<i>Projet 3.2.1 Création d'un skatepark et d'un City-stade</i>								Améliorer la santé et le bien être des habitants
	<i>Projet 3.2.2 Réhabilitation et développement des équipements de tennis</i>								Améliorer la santé et le bien être des habitants